CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Comité permanent de la science et de la recherche

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 044

Le jeudi 24 septembre 2026

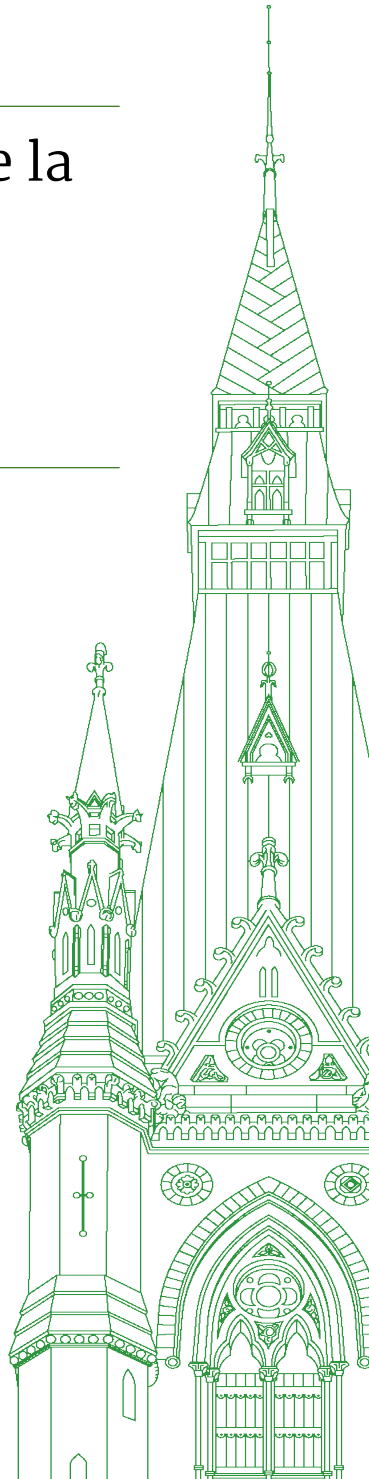

Présidente : Salma Zahid

Comité permanent de la science et de la recherche

Le jeudi 24 septembre 2026

● (1535)

[*Traduction*]

La présidente (Salma Zahid (Scarborough-Centre—Don Valley-Est, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 44e réunion du Comité permanent de la science et de la recherche de la Chambre des communes. Nous nous réunissons aujourd'hui pour reprendre notre étude sur le rapport du Groupe consultatif externe sur la création et la diffusion d'information scientifique en français.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Des députés sont présents en personne dans la salle et d'autres participent à distance à l'aide de l'application Zoom.

Avant de poursuivre, je demanderais à tous les participants en personne de consulter les lignes directrices inscrites sur les cartes qui se trouvent sur la table. Ces mesures sont en place pour aider à prévenir les incidents audio et les retours de son et pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris les interprètes. Vous remarquerez également un code QR sur la carte, qui renvoie à une courte vidéo de sensibilisation.

J'aimerais faire quelques observations à l'intention des témoins et des membres du Comité.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

Pour ceux qui sont sur Zoom, au bas de votre écran, vous pouvez sélectionner le canal approprié pour l'interprétation: le parquet, l'anglais ou le français. Pour ceux qui sont dans la salle, vous pouvez utiliser l'oreillette et sélectionner le canal désiré.

J'aimerais rappeler aux témoins que les membres du Comité peuvent poser des questions en français ou en anglais. Si vous avez besoin d'interprétation, veuillez prendre un moment pour préparer votre oreillette et sélectionner le canal d'écoute dont vous avez besoin à l'avance afin de profiter pleinement du temps imparti pour les questions et les réponses.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Pour les députés présents dans la salle, si vous souhaitez prendre la parole, veuillez lever la main. Pour les membres sur Zoom, veuillez utiliser la fonction « Lever la main ». Le greffier et moi-même ferons de notre mieux pour gérer l'ordre des interventions. Nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension à cet égard.

Sur ce, j'aimerais souhaiter la bienvenue à nos deux témoins de ce groupe.

Nous accueillons Mme Linda Cardinal, professeure émérite à l'Université d'Ottawa, qui comparaît par vidéoconférence. Nous accueillons également Mme Tanja Neimann, directrice générale, qui représente le Consortium Érudit.

Bienvenue. Merci à toutes deux de vous joindre à nous aujourd'hui.

Vous disposerez chacune de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire. Nous passerons ensuite aux questions.

Nous allons commencer par Mme Cardinal.

Allez-y, s'il vous plaît. La parole est à vous. Vous disposez de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire.

● (1540)

[*Français*]

Linda Cardinal (professeure émérite, Université d'Ottawa, à titre personnel): Madame la présidente, distingués membres du Comité permanent de la science et de la recherche, invités et collègues, je vous remercie de l'invitation à témoigner devant ce comité.

Je suis devant vous aujourd'hui à titre d'ancienne coprésidente du Groupe consultatif externe, dont le rapport est celui que vous avez devant vous et que vous êtes en train d'étudier.

Ma présentation aujourd'hui comprend trois points et deux recommandations. Je vais faire un retour rapide sur la notion d'égalité réelle, je vais vous parler rapidement des recommandations du rapport et je vais aussi parler de votre travail, donc des prochaines étapes. Je vais ensuite vous présenter mes deux recommandations.

Je dirais rapidement que, pour ce qui est de la notion d'égalité réelle, vous êtes tous conscients que c'est un principe d'interprétation des droits linguistiques qui est maintenant inscrit dans la Loi sur les langues officielles depuis 2023. C'est un principe qui repose sur l'idée selon laquelle il existe des formes de discrimination en raison de facteurs d'ordre contextuel. Les tribunaux ont aussi souligné à plusieurs reprises, dans plusieurs causes, que ces facteurs d'ordre contextuel, que ce soit des éléments normatifs ou des biais inconscients, par exemple, exercent une contrainte sur la possibilité d'un traitement équitable des personnes d'expression française. Là, je vous renvoie évidemment à la cause *DesRochers c Canada (Industrie)*, dans le domaine de l'employabilité, qui a d'ailleurs donné lieu à un premier filtre, c'est-à-dire à l'ancêtre de ce qu'on appelle aujourd'hui la lentille francophone.

Il y a aussi des études, notamment celles de l'Acfas et de l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne, qui ont montré qu'il y avait des biais systémiques à l'endroit des chercheurs francophones ou d'expression française au sein de l'écosystème de la recherche au Canada.

On a vu des données du Conseil de recherches en sciences humaines qui disent que le taux de succès des projets en français est supérieur, dans certains cas, au taux de succès des projets en anglais. Or, les données montrent que c'est inexact pour la recherche en contexte minoritaire francophone, qui est 10 % en bas de la moyenne de 42 %. Au Québec, par exemple, ce sont uniquement 8,9 % des demandes qui sont soumises en français, notamment aux Instituts de recherche en santé du Canada, ou bien 12 % dans le cas du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada. Donc, quand on parle de taux de succès supérieur, il ne faut pas oublier non plus qu'en nombre absolu, les demandes en français sont encore nettement insuffisantes, même si on inclut celles venant du Québec.

Le groupe de travail a aussi étudié la question des facteurs contextuels. Nous nous sommes penchés sur la question des biais inconscients ou des perceptions de biais inconscients. Nous avons vu que ça pouvait avoir des conséquences néfastes sur les carrières des professeurs, ou même sur les futures carrières des étudiants et sur leur socialisation dans le milieu de la recherche scientifique. Nous avons vu qu'il y avait un manque important de programmes en français aux études supérieures, en particulier en contexte minoritaire, et que, de façon générale, ce biais vers l'anglais dans le domaine de la recherche ne permettait pas au pays lui-même de profiter du français comme langue officielle dans son rayonnement international. Ça ne nous permet pas de contribuer au vocabulaire scientifique et professionnel en français ni au patrimoine de la recherche.

Des cas de figure que nous avons étudiés ont montré que, finalement, à bien des égards, au Canada, dans le domaine de la recherche, le français est traité comme une langue mineure, et non pas comme une langue officielle. C'est une situation qui crée des distorsions au sein de l'économie et de l'écosystème de la recherche en faveur d'une économie de prestige subjective ayant un parti pris pour l'anglais. C'est une situation, me direz-vous, qui n'est pas unique au Canada. Toutefois, au Canada, étant donné que le français et l'anglais sont les deux langues officielles, il y a matière à s'indigner et à vouloir modifier les choses.

Ça m'amène à mon deuxième point: les recommandations du rapport.

Comme vous pouvez le voir, nous avons fait trois grandes recommandations, assorties de mesures positives pour leur mise en œuvre. Parmi les trois grandes recommandations, j'aimerais en souligner une très importante, à notre avis: la création d'un fonds d'appui à la recherche en français qui consentira annuellement 40 millions de dollars canadiens à la recherche en français, en plus des sommes existantes. Nous avons aussi une recommandation pour renforcer la gouvernance dans le domaine des langues officielles au moyen de la création d'un secrétariat pour la recherche en français. Nous avons aussi pour recommandation de rehausser l'exemplarité de l'État.

Pour rappel, les 40 millions de dollars que nous demandons représentent uniquement 1 % du financement annuel total pour la recherche. Donc, ce n'est pas déraisonnable, et ça pourra servir à créer des programmes de recherche que nous avons appelés des « missions francophones »...

● (1545)

[*Traduction*]

La présidente: Pouvez-vous conclure vos observations dans les 10 prochaines secondes?

[*Français*]

Linda Cardinal: Oui, je suis rendue à mes recommandations.

Alors, j'ai deux recommandations, pour terminer.

Premièrement, il faudrait que le gouvernement canadien accepte l'ensemble des recommandations et des mesures du Groupe consultatif externe en vue de se doter d'une stratégie pour la recherche en français qui reposera sur nos trois idées phares: la recherche en français est une question d'égalité réelle, un levier de développement économique et une ressource stratégique pour le rayonnement international du Canada.

Deuxièmement, il faudrait que le gouvernement canadien publie une feuille de route pour la mise en œuvre du rapport, y compris un échéancier des prochaines étapes et une liste des mesures qui seront prises.

Merci beaucoup.

[*Traduction*]

La présidente: Merci.

Sur ce, nous allons passer à Mme Niemann, pour cinq minutes.

[*Français*]

Tanja Niemann (directrice générale, Consortium Érudit): Merci beaucoup, madame la présidente.

Mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de me recevoir aujourd'hui en tant que directrice générale de la plateforme Érudit.

Prenons une travailleuse sociale qui accompagne une famille dans une communauté francophone en situation minoritaire. Elle a besoin de recherches qui parlent de cette réalité et qu'elle pourra utiliser dans sa langue. Elle pourra notamment trouver ce type de travaux dans la *Revue canadienne de service social*.

J'ai un autre exemple: une municipalité devant faire face aux changements climatiques pourra consulter librement des travaux publiés dans une revue scientifique comme *Le Naturaliste canadien*.

Ces deux exemples, parmi tant d'autres, montrent toute l'utilité de la recherche lorsqu'elle peut être acheminée vers les personnes qui en ont besoin. Chaque année, le Canada investit dans la production de nouvelles connaissances scientifiques. Pour que cet investissement ait un véritable impact, ces connaissances doivent circuler et être utilisées.

Pour la recherche en français, cette circulation ne va pas de soi. Dans un environnement largement dominé par l'anglais, une recherche peut être excellente, mais, si elle est difficile à trouver, elle sera moins lue et moins utilisée, et elle aura moins d'impact.

Les travaux consacrés aux réalités francophones ou canadiennes répondent à des besoins réels, même s'ils présentent parfois peu d'intérêt commercial pour les grands éditeurs internationaux ou pour les revues internationales.

De plus, le défi s'accentue depuis l'arrivée de l'intelligence artificielle. Si nos revues et leurs contenus sont mal repérés par ces outils, les connaissances canadiennes et francophones risquent d'être tout simplement moins visibles dans les réponses qu'ils produisent.

Le rapport du Groupe consultatif reconnaît plusieurs de ces défis.

Érudit est la plateforme numérique canadienne consacrée à la diffusion de la recherche. Elle a été mise sur pied par des universités et s'est développée grâce au soutien des gouvernements et de plusieurs organismes, notamment le Conseil de recherches en sciences humaines, la Fondation canadienne pour l'innovation et le Fonds de recherche du Québec. Nous tenons à reconnaître cet appui. Nous leur en sommes très reconnaissants.

Aujourd'hui, nous diffusons près de 400 revues scientifiques canadiennes et plus de 250 000 documents savants. Chaque année, plus de 5 millions de personnes partout dans le monde consultent les publications diffusées sur notre site, soit erudit.org.

La recherche en français trouve son public: 75 % de nos consultations proviennent de l'extérieur du Canada et, dans les revues canadiennes bilingues que nous diffusons, les articles en français sont, en moyenne, deux fois plus consultés que ceux en anglais.

Une bibliothèque numérique comme Érudit ne se résume toutefois pas à une plateforme Web. Derrière chaque article et chaque livre, il faut préparer les fichiers, ajouter les métadonnées qui permettront de les retrouver et veiller à ce qu'ils demeurent accessibles dans le temps. C'est ce travail, souvent invisible, qui permet à une personne, à un moteur de recherche, à des bases de données spécialisées ou à un outil d'intelligence artificielle de trouver et d'utiliser correctement une recherche produite au Canada.

Dans un système largement dominé par l'anglais et par de grandes plateformes étrangères, cette capacité collective permet de conserver au Canada l'expertise et la gouvernance nécessaires, tout en faisant rayonner nos connaissances dans le monde.

Nous saluons notamment la mise en place, par Patrimoine canadien, du Fonds d'appui au secteur postsecondaire et aux savoirs scientifiques en français.

Le rapport dont il est question ici propose maintenant d'aller plus loin. Nous appuyons la recommandation de consacrer au moins 40 millions de dollars par année à la recherche et à la diffusion scientifique en français.

Pour que cet investissement porte pleinement ses fruits, il doit soutenir non seulement la production des connaissances, mais aussi les revues et les outils qui permettent de les trouver, de les consulter et de les conserver.

Or, ce travail est permanent, tandis que son financement demeure trop souvent ponctuel. Les technologies changent, les usages évoluent et les besoins ne s'arrêtent pas à la fin d'un programme de financement. Nous vous invitons donc à reconnaître les infrastructures comme Érudit parmi les services essentiels de la recherche canadienne et à leur assurer un financement stable et prévisible. La découvrabilité, la préservation et l'adaptation à l'intelligence artificielle sont des responsabilités permanentes qui exigent des investissements durables.

En donnant à nos infrastructures numériques la stabilité nécessaire pour évoluer, nous pouvons maximiser l'impact des investissements du Canada en recherche tout en renforçant notre souveraineté scientifique et numérique.

Je vous remercie. Je serai ravie de discuter de ce sujet plus amplement.

Merci beaucoup.

● (1550)

[*Traduction*]

La présidente: Merci.

Sur ce, nous allons commencer nos séries de questions. Pour le premier tour, les participants auront chacun six minutes pour poser des questions. Nous allons commencer par M. Godin.

Monsieur Godin, vous avez la parole. Vous avez six minutes.

[*Français*]

Joël Godin (Saint-Augustin—Portneuf—Jacques-Cartier, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci, madame Niemann.

Merci, madame Cardinal. J'ai eu l'occasion de vous côtoyer dans le cadre du Comité permanent des langues officielles, alors je suis content de vous retrouver ici aujourd'hui.

En fait, je vais commencer par vous, madame Cardinal. Je sais que vous avez été la coprésidente du groupe ayant rédigé le rapport, alors j'aimerais connaître votre opinion sur la question suivante: est-ce que le Canada appuie les recherches en français? Est-ce que [*difficultés techniques*] avant votre recherche et pendant votre recherche?

Linda Cardinal: Je vous remercie de votre question, mais pouvez-vous la préciser? Quand vous dites « le Canada », parlez-vous du gouvernement canadien par l'entremise des conseils de recherches?

Joël Godin: En fait, madame Cardinal, je reprends ce qui est dans le rapport que vous avez déposé, si je me souviens bien. Je vais essayer de le retrouver rapidement. Vous mentionnez... Je ne le retrouve pas rapidement, alors vous...

Linda Cardinal: On pourrait dire que le Canada n'appuie pas assez la recherche.

Joël Godin: Oui, c'est ça. En fait, c'est la mise en bouche dans le sommaire de votre rapport.

Est-ce que le Canada en fait assez dans le domaine de la recherche en français?

Linda Cardinal: Je pense que le gouvernement canadien lui-même a reconnu qu'il y avait de l'amélioration à faire en constituant notre groupe de travail et en se disant qu'il était important pour lui de se doter d'une stratégie pour la recherche en français au Canada. En vue de cette stratégie, nous lui avons donné un rapport que vous pourriez considérer comme clé en main, c'est-à-dire un rapport qui contient les recommandations et les mesures qui devraient être mises en œuvre pour qu'on puisse effectuer un début de changement de culture.

Je tiens à préciser que ce que nous avons fait est un début. Nous voulons que votre comité recommande la mise en œuvre de notre rapport et du financement associé. Nous espérons que vous serez d'accord avec nous et que ce sera un point de départ. Nous aimerions voir ça dans le prochain plan d'action, ainsi que des responsabilités très claires pour le ministère de l'Industrie. Nous voulons que ça devienne un point de départ pour un véritable travail au sein de la fonction publique et auprès des organismes subventionnaires, pour qu'il y ait une véritable égalité réelle en matière de progression du français et de l'anglais dans la recherche. Autrement, ce n'est pas normal.

Joël Godin: Non, effectivement.

Ce que je comprends, c'est que la commande du gouvernement canadien, qui a été passée en 2023, était arrimée à la modernisation de la Loi sur les langues officielles. Alors, c'est une confirmation que, dans le passé, il n'en faisait pas assez. C'est ma lecture.

Est-ce que j'interprète bien la situation?

Linda Cardinal: Je pense que c'est depuis 2017 au moins que nous enfonçons ce clou, monsieur Godin. Quand nous avons vu que c'était inclus dans le plan d'action et qu'un groupe de travail allait être créé, nous avons trouvé que c'était finalement une reconnaissance du fait qu'il y avait du travail à faire. On reconnaissait, en fait, que c'était un angle mort du gouvernement canadien. Or, le commissaire aux langues officielles en parlait depuis 2008; c'est dans notre rapport. Ce n'était donc pas la première fois que nous voyions ça. Le geste du gouvernement canadien a été une façon de dire qu'il nous écoutait enfin et qu'il allait maintenant de l'avant.

● (1555)

Joël Godin: Oui, c'est une façon de l'interpréter.

N'est-ce pas plutôt une façon de dire qu'on va faire une autre action pour ça? Malheureusement, pour les gouvernements, c'est long à se concrétiser, soyons bien honnêtes. Vous dites que c'est mentionné depuis 2008. Je ne veux pas faire de politique, mais, malheureusement, on fait des comités, on fait des rapports, mais où met-on ça? Met-on ça sur une tablette ou met-on ça en application? C'est un peu ma crainte.

Je vais aborder la question de façon plus précise, madame Cardinal.

Dans votre rapport, vous recommandez un nouveau montant de 40 millions de dollars, et vous dites que ça représente 1 % de l'enveloppe totale. Vous savez que l'argent ne tombe pas du ciel. Alors, est-ce qu'il vaut mieux ajouter 40 millions de dollars et risquer de ne pas les avoir, ou réduire d'autres montants de l'enveloppe totale pour consacrer cet argent à des recherches en français?

Ainsi, si on réduit la présence de recherches en anglais, on va augmenter la proportion des recherches en français. Le montant de 40 millions de dollars sera donc puisé à même l'enveloppe existante. C'est peut-être plus rapide comme geste concret.

Linda Cardinal: Je pense que votre proposition est une façon de provoquer un ressac chez nos collègues anglophones, qui diront qu'on prend leur argent pour le donner aux francophones. Je ne peux même pas imaginer à quel point ça pourrait être mal reçu.

Cet argent supplémentaire n'est pas une coquetterie, monsieur Godin. Ça a été compris par les membres du Groupe consultatif, au fil des discussions. Nous avons quand même eu 160 consultations, nous avons rencontré des personnes, nous avons reçu des mémoires, etc. Je pense que c'est vu comme étant nécessaire.

Aujourd'hui, le gouvernement trouve de l'argent pour toutes sortes de choses. En recherche, il y a quand même un montant de 1,7 milliard de dollars qui a été annoncé pour des chaires de recherche. Le montant que nous demandons, ce n'est pas énorme.

Joël Godin: On n'est pas à 40 millions de dollars près.

Linda Cardinal: Je pense que ce n'est pas compliqué. Ces 40 millions de dollars, c'est une goutte dans un verre d'eau, en ce moment.

Joël Godin: Les gouttes s'accumulent et, à un moment donné, c'est plus difficile à gérer pour les gestionnaires des deniers publics, mais je comprends votre vision là-dessus.

Pour ce qui est des communautés de langue officielle en situation minoritaire, vous avez parlé d'une différence de 10 % dans les régions moins urbaines. Au lieu d'être dans de grands centres, ces communautés francophones sont plus isolées. Est-ce que vous avez une recommandation précise pour ces régions?

Linda Cardinal: Dans notre rapport, justement, nous disons qu'il faut porter une attention particulière à la francophonie canadienne. On s'aperçoit, par exemple, que la formation de la relève est ressortie comme étant absolument essentielle pour l'avenir de la recherche en français. Dans les milieux minoritaires, ce sont de petits établissements. On a l'Université d'Ottawa, mais...

[*Traduction*]

La présidente: Pouvez-vous conclure, s'il vous plaît?

[*Français*]

Linda Cardinal: Est-ce que c'est à moi que vous parlez?

[*Traduction*]

La présidente: Votre temps est écoulé. Veuillez conclure rapidement votre réponse.

[*Français*]

Linda Cardinal: Nous avons, en milieu minoritaire, de grands besoins de programmes de maîtrise et de programmes de doctorat, parce qu'il faut former la relève. Dans notre rapport, c'est clair: la recherche dans les milieux minoritaires et le travail que nous faisons se font en collaboration avec la communauté. Ça a un impact sur le développement économique...

[*Traduction*]

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre.

[*Français*]

Linda Cardinal: C'est le cas surtout pour les collèges, qui reçoivent seulement 4 % du financement pour la recherche. Ce sont les parents pauvres du financement de la recherche.

[*Traduction*]

La présidente: Merci. Votre temps est écoulé. Nous avons dépassé le temps imparti.

Nous passons maintenant à Mme McKelvie, pour six minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

[*Français*]

Jennifer McKelvie (Ajax, Lib.): Merci, madame la présidente.

Mes questions s'adressent à Mme Cardinal.

Comment les francophones hors Québec ont-ils été impliqués dans votre étude? Avez-vous des recommandations propres à leurs besoins?

Linda Cardinal: Merci. Ça me permet de poursuivre la réponse que j'ai commencé à donner à M. Godin.

Parmi les dix membres du Groupe consultatif, nous sommes huit à être issus de la francophonie canadienne, alors je pense qu'il y a une représentation très fidèle à la réalité de la francophonie canadienne. Nous avons des membres qui viennent d'à peu près toutes les provinces. Nous venons de grandes universités ou de petites universités, donc les différents membres de l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne, par exemple, sont bien représentés.

Ensuite, comme je le disais, les programmes de formation pour la francophonie canadienne sont très importants. Dans notre rapport, nous recommandons la création d'une table de concertation pancanadienne pour le développement de programmes en français. C'est intéressant, parce que c'est pancanadien. Ça inclut le Québec, parce que nous voulons que la francophonie canadienne et le Québec travaillent ensemble à une vision pancanadienne de la recherche et de la formation.

Aussi, on parle de l'évaluation dans les comités et on dit que la recherche en français hors Québec est moins financée, mais il faut savoir que, dans certains cas, moins de 1 % des demandes sont déposées en français. Il y a le Service d'aide à la recherche en français, qui aide beaucoup les milieux minoritaires, mais ça ne garantit pas du financement.

Il y a une chose qui est très difficile en milieu minoritaire: en milieu minoritaire, on fait beaucoup de recherche sur l'objet francophone, et cet objet est dévalorisé dans les programmes de recherche et par les collègues des milieux anglophones. Pourtant, dans les milieux minoritaires, l'objet francophone est étroitement lié au développement des connaissances et au développement économique des communautés. Malgré ça, c'est comme si travailler sur la francophonie n'était pas pertinent. Il y a des jeunes qui arrivent et qui se disent que, s'ils travaillent sur la francophonie canadienne, leur doctorat n'aura pas la même valeur que s'ils travaillent, par exemple, sur l'économie belge, l'économie suédoise ou l'économie canadienne. Ça pose des défis très difficiles pour les jeunes qui veulent étudier la francophonie canadienne, qui, pour nous, est un objet d'étude très valable.

J'espère que ça répond à votre question.

● (1600)

Jennifer McKelvie: Oui, merci.

J'ai d'autres questions. Quel rôle les trois organismes subventionnaires ont-ils joué dans votre étude? Ont-ils répondu à vos recommandations?

Linda Cardinal: Nous avons consulté les organismes subventionnaires, notamment le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, les Instituts de recherche en santé du Canada, ainsi que la Fondation canadienne pour l'innovation. Certains, notamment le CRSH, nous ont parlé de mesures positives qu'ils avaient mises en place pour la francophonie. C'est la même chose au CRSNG, entre autres. Par contre, nous nous sommes aperçus qu'il n'y avait pas de cohérence. Chacun y va de sa mesure positive. C'est pour ça que nous parlons d'un cadre d'habilitation dans notre rapport. Nous avons vraiment besoin d'une cohérence, d'une stratégie pour le développement de mesures positives afin de favoriser la recherche en français.

Ce sont les discussions que nous avons eues avec les conseils subventionnaires. Nous avons eu de très bons échanges avec eux. Je pense qu'ils reconnaissent tous qu'il faut en faire plus pour la recherche en français.

Je ne peux pas dire qu'ils ont commencé à mettre en place nos recommandations. Nous attendons beaucoup l'appui de votre comité et la réponse du gouvernement canadien pour nous assurer que ces recommandations seront mises en œuvre. Nous espérons évidemment qu'il y aura une place pour nous dans le prochain plan d'action pour les langues officielles.

Jennifer McKelvie: Merci.

J'ai une dernière question.

Est-ce qu'il y a des différences entre les études sociologiques, les études scientifiques et les études médicales? Est-ce que vous avez des recommandations différentes pour les différentes disciplines?

Linda Cardinal: Non, en fait.

La question que vous posez est quand même importante. On voit souvent que le taux de réussite est meilleur dans certaines disciplines que dans d'autres, en ce qui a trait au financement. Dans le domaine de l'histoire, par exemple, on voit qu'il y a plus de demandes de financement qui sont déposées en français, par comparaison à d'autres disciplines où il n'y en a pas du tout. C'est sûr qu'il y a des différences entre les disciplines.

Cela dit, nous nous sommes aperçus que, au sein des conseils subventionnaires, par exemple les IRSC, il y a très peu d'évaluateurs qui peuvent évaluer des demandes en français. Même s'ils se disent bilingues, quand arrive le temps d'évaluer des demandes et de les présenter dans le cadre des comités, on s'aperçoit que les évaluateurs n'ont pas cette capacité. Vous savez, seulement 26,8 % des évaluateurs peuvent évaluer des demandes en français. Au sein des conseils de recherche, c'est quelque chose qui pourrait être amélioré.

Quant aux statistiques, nous n'avons pas de ventilation selon la langue. On nous donne des pourcentages, mais nous ne savons pas comment les ventiler. Nous ne savons pas ce qui provient vraiment de la francophonie canadienne ou du Québec. Nous n'avons pas les nombres. Dernièrement, le CRSH a sorti des données indiquant que les taux de succès sont très bons pour les francophones, mais nous ne savons pas à combien ils s'élèvent. Nous ne savons pas comment on a obtenu ces résultats.

Nous aimerions qu'il y ait une veille plus continue des données pour que nous puissions voir un peu s'il y a des améliorations ou non, surtout en ce qui concerne les nombres. Je peux vous dire que, dans le cas des IRSC, il m'est déjà arrivé, une fois, d'être la seule à avoir soumis une demande en français.

● (1605)

[*Traduction*]

La présidente: Nous passons maintenant à M. Blanchette-Joncas, pour six minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

[*Français*]

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Mitis—Matapédia—Les Basques, BQ): Merci, madame la présidente.

Je salue les témoins qui sont avec nous.

Ma première question s'adresse à Mme Niemann.

Le Groupe consultatif recommande explicitement d'accroître l'appui à Érudit, notamment pour la mise à jour de ses métadonnées, et décrit aussi votre financement comme fragile.

Si le gouvernement voulait vraiment mettre cette recommandation en œuvre correctement, selon vous, de quel financement pérenne la plateforme Érudit aurait-elle concrètement besoin et quelle forme celui-ci devrait-il prendre?

Tanja Niemann: Merci beaucoup de la question.

Comme je l'ai déjà mentionné, trois organismes de financement nous soutiennent, soit le CRSH, la FCI et le Fonds de recherche du Québec. Or, la plupart de ces financements ont des cycles de renouvellement différents. Il n'y a donc pas nécessairement d'alignement de ces cycles de financement, sauf pour certains d'entre eux. Nous consacrons, en fait, beaucoup d'efforts à orchestrer ces différents financements.

S'il y avait une stratégie qui pouvait nous donner plus de prévisibilité et de stabilité relativement à ces financements, notamment en établissant des cycles plus longs, comme des cycles de dix ans au lieu de cinq ou six ans, ça nous aiderait grandement à augmenter notre efficacité, car nous ne passerions pas autant de temps à la reddition de comptes et à la rédaction des demandes de financement.

Maxime Blanchette-Joncas: Selon vous, est-ce qu'on devrait aussi financer des infrastructures numériques de recherche comme Érudit au même titre que les grandes infrastructures physiques qu'on finance régulièrement?

Tanja Niemann: Oui, absolument.

Je pense que, en 2026, la question n'est plus de savoir s'il y a une infrastructure de recherche, des bâtiments et de l'équipement physique comme un télescope. Il y a beaucoup d'infrastructures qui se basent sur le numérique, sur les données de recherche et sur l'infrastructure matérielle qui doit soutenir tout ça. Il est tout à fait normal, en 2026, d'avoir un soutien pérenne pour ce type d'infrastructure, parce que ça doit être maintenu dans le temps, et non dans des cycles de projet de deux ou trois ans.

Vous avez absolument raison.

Maxime Blanchette-Joncas: C'est bien compris.

Vous avez parlé d'instabilité dans le financement. Il semble aussi y avoir des manques. Dans le rapport, on constate que le CRSNG et les IRSC n'offrent aucun soutien aux revues savantes ni aux plateformes de diffusion comparables. Pourtant, le CRSH, lui, offre du soutien. Ça relie cette lacune au manque de revues francophones ou bilingues en sciences naturelles, voire en santé.

J'essaie de voir. Selon vous, est-ce que ces deux organismes devraient aussi financer concrètement Érudit, comme le CRSH le fait?

Tanja Niemann: Je pense que la production d'une recherche en santé, en sciences ou en génie est financée par le CRSNG ou les IRSC, mais la publication et la diffusion en français ne sont pas financées, en ce moment. C'est un constat que nous faisons dans le système. Il manque, à ce point-ci, le dernier maillon de la chaîne. Je pense que, pour un plein essor de la science en français, il faut que ce soit disponible dans toutes les disciplines. Donc, la réponse à votre question est oui.

Nous avons eu, du côté d'Érudit, de très bonnes rencontres avec les directions du CRSNG et des IRSC. Elles ont reconnu l'excellent travail que la plateforme fait, notamment. Elles reconnaissent aussi l'importance de la diffusion en libre accès et de la science ouverte dans ce domaine, ainsi que l'importance de la disponibilité numérique des résultats de recherche en français. Par contre, il n'y a pas d'engagement ferme ou de stratégie de soutien arrimée entre ces trois agences, en ce moment.

Maxime Blanchette-Joncas: C'est bien compris.

On sait que la plateforme Érudit est née au Québec. Le Fonds de recherche du Québec, notamment, la soutient déjà. Il y a le Québec, également, qui s'est doté du Réseau Circé.

Dans la mise en œuvre des recommandations du rapport, selon vous, comment peut-on s'assurer que les nouveaux investissements fédéraux vont renforcer des infrastructures québécoises existantes, plutôt que de créer des structures en parallèle?

● (1610)

Tanja Niemann: C'est toute cette question d'arrimage dans laquelle Érudit baigne, en utilisant souvent les fonds du Québec comme levier pour ajouter des fonds au fédéral. Cependant, nous sommes souvent dans une situation où cet arrimage doit être fait sur le plan opérationnel pour nous. On n'a pas de stratégie ou de vision de développement de ces infrastructures de façon plus alignée ou harmonieuse, en fait.

Ça nécessite souvent de réexpliquer d'où nous venons et ce que nous faisons, de réaffirmer notre posture, de réaffirmer qui nous sommes dans l'écosystème de la recherche, la valeur que nous avons comme plateforme canadienne, comme plateforme nationale, et le rayonnement que le Canada a grâce à ces initiatives, même à l'international.

Maxime Blanchette-Joncas: C'est bien compris.

Le rapport décrit le libre accès comme une arme à double tranchant, c'est-à-dire qu'il augmente la visibilité de la recherche en français, mais qu'il fragilise aussi le modèle économique des revues. Le rapport recommande aussi de financer maintenant le passage au libre accès complet.

Selon vous, quel modèle de financement faudrait-il pour que cette transition renforce les revues francophones plutôt que de les fragiliser davantage?

Tanja Niemann: Nous suivons le modèle du libre accès diamant. Ça veut dire qu'il n'y a pas de frais pour les auteurs ni pour les lecteurs, et cela suppose que la diffusion des connaissances et la production des articles scientifiques sont soutenues par les fonds publics.

En ce moment, nous sommes devant d'autres modèles, de type commercial, dans lesquels les grands éditeurs commerciaux imposent des frais aux chercheurs pour la publication de ces articles. Ces frais de publication financent, de l'autre côté, le libre accès. Ainsi, il y a beaucoup d'argent provenant des fonds de recherche et des fonds publics qui est donné aux éditeurs commerciaux. De plus, il y a moins d'argent investi dans le cycle. Ce n'est pas au même niveau et pas du tout à la même hauteur dans le libre accès diamant. Cela défavorise par défaut les revues canadiennes, les revues à but non lucratif, avec lesquelles nous collaborons surtout.

[*Traduction*]

La présidente: Merci.

Nous allons maintenant commencer notre deuxième série de questions de cinq minutes et de deux minutes et demie, en commençant par M. Baldinelli, pour cinq minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

Tony Baldinelli (Niagara Falls—Niagara-on-the-Lake, PCC): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être avec nous cet après-midi.

Je vais commencer par Mme Cardinal.

Dans son rapport, le Groupe consultatif recommande que le gouvernement fédéral améliore le respect de la Loi sur les langues officielles par les institutions fédérales. Dans quel contexte le gouvernement fédéral manque-t-il à ses obligations dans la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles, notamment en matière de recherche scientifique?

[*Français*]

Linda Cardinal: Merci beaucoup de votre question.

Je pense que notre rapport établit assez clairement que le gouvernement fédéral a beaucoup de travail à faire en ce qui concerne la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur les langues officielles dans le domaine de la recherche. Le concept d'égalité réelle est un concept que nous avons repris et nous en avons fait notre lentille pour étudier la situation du français dans le domaine de la recherche. Là où il y a des manques au gouvernement fédéral, c'est beaucoup au sein des organismes subventionnaires, où nous avons vu qu'il y avait de l'amélioration.

Aussi, on sait qu'au gouvernement fédéral, il y a des ministères qui exercent des responsabilités en recherche. Il y a des bureaux de recherche dans des ministères, mais il y a aussi des ministères qui font de la recherche, comme l'Agence de la santé publique du Canada, Santé Canada, par le truchement des IRSC notamment, ainsi que Pêches et Océans Canada et Environnement et Changement climatique Canada. Quand nous avons rencontré les différents ministères ayant des responsabilités en recherche ainsi que le Conseil du Trésor, nous nous sommes aperçus qu'ils n'avaient aucune idée de ce dont nous parlions quand nous leur demandions quelles étaient les mesures positives qu'ils avaient prises pour faire avancer la recherche en français. On nous disait qu'on attendait le nouveau règlement ou les directives du Conseil du Trésor. Or, quand nous avons rencontré le Conseil du Trésor, nous n'avons pas été très satisfaits de ses réponses.

Vous avez vu le règlement qui avait été déposé. J'avais moi-même témoigné pour dire qu'il fallait que les concepteurs du règlement retournent à la planche à dessin. On a même demandé au commissaire aux langues officielles de prendre en charge cette question. J'ai l'impression que nous avons ouvert une boîte de Pandore quand nous avons rencontré les fonctionnaires.

Il y a un travail important à faire. Nous avons bien vu que, pour tout ce qui concerne la recherche intra-muros, il y a un chantier.

● (1615)

[*Traduction*]

Tony Baldinelli: Je vous remercie.

J'aimerais vous entendre aussi concernant les autres organismes des divers ministères.

L'un des éléments prévus à la mesure 8 — Conformité et responsabilisation —, qui fait partie de la troisième recommandation « Rehausser l'exemplarité du gouvernement du Canada », consiste à confier au Bureau de la conseillère scientifique en chef du Canada, avec l'appui du Secrétariat de coordination de la recherche en français et du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, l'animation d'une table de concertation destinée à promouvoir le français au sein de la communauté scientifique fédérale.

Quelle a été la réaction à cette recommandation jusqu'à présent?

[*Français*]

Linda Cardinal: Disons que, en général, les réactions ont été très bonnes, mais c'est un peu par le truchement de votre comité que nous verrons la réaction officielle du gouvernement canadien. Nous avons très hâte de voir cette réaction.

Si vous regardez les journaux, les médias ou les réactions du Québec, par exemple, celles des chercheurs, celles de l'Université de Montréal et celles de l'Université d'Ottawa, vous constaterez que les réactions à notre rapport ont été très positives. C'est notamment le cas d'Érudit, dont nous avons une représentante avec nous aujourd'hui.

Du côté gouvernemental, nous avons eu de bonnes réactions jusqu'à présent dans nos discussions informelles avec les fonctionnaires, en général. Cependant, nous nous attendons vraiment à ce que votre comité fasse le travail nécessaire afin de susciter cette réaction officielle de la part du gouvernement canadien.

[*Traduction*]

Tony Baldinelli: Je reviens à votre déclaration préliminaire, dans laquelle vous avez parlé de la publication d'une feuille de route et d'un échéancier pour la mise en œuvre. Je crois que ce pourrait être considéré comme le troisième rapport en plus de trois ans. Comment le gouvernement réagit-il à cela? En fait, la recommandation que vous formulez découle-t-elle du fait que vous n'avez pas obtenu de réponses satisfaisantes aux rapports qui ont été préparés au cours des trois dernières années?

[*Français*]

Linda Cardinal: En fait, c'est une recommandation que nous vous faisons à vous.

Il ne faut pas penser qu'il ne s'est rien passé au cours des trois dernières années. En effet, mardi dernier, vous avez entendu les témoignages de Mme Montreuil et de M. Maltais, de l'Acfas, qui ont quand même reçu du financement du gouvernement canadien qui complète les financements du gouvernement québécois et de Power Corporation pour le SARF, soit le Service d'aide à la recherche en français. Ça a été une mesure...

[*Traduction*]

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre. Le temps de parole de M. Baldinelli est écoulé.

[*Français*]

Linda Cardinal: Très bien. Lors du prochain tour de questions, s'il y en a un, nous pourrons continuer la discussion.

[*Traduction*]

La présidente: Merci.

Nous passons maintenant à M. Deschênes-Thériault, pour cinq minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

[*Français*]

Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Ma première question s'adresse à Mme Cardinal.

Vous avez parlé des programmes de missions francophones. Pouvez-vous nous dire à quoi ça ressemblerait? Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur cette mesure?

Linda Cardinal: Dans la recommandation au sujet des 40 millions de dollars, il y a un montant de 10 millions de dollars pour tout ce qui concerne les infrastructures, dont le financement d'Érudit. Nous avons conçu trois programmes de missions francophones. Le concept même des missions francophones vient des discussions qu'il y a eu au sujet de la nouvelle organisation-cadre. Le gouvernement voulait que la nouvelle organisation-cadre consacre du financement à des missions de l'État, des missions pour le Canada, et nous considérons que la francophonie fait partie des missions du Canada.

Ces trois missions francophones comprendraient, par exemple, un programme de chaires d'excellence sur la francophonie canadienne. Ce serait une mesure très concrète pour appuyer la recherche en francophonie canadienne. Un autre programme servirait à financer des projets autonomes sur des thématiques liées à la francophonie. Un troisième programme servirait à créer des équipes internationales. Comme vous le savez, dans notre rapport, nous disons que le français est une ressource stratégique pour le gouvernement canadien en vue de son rayonnement international. Alors, l'idée est de consacrer 10 millions de dollars à la formation d'équipes qui seraient constituées d'une université québécoise, d'une ou de plusieurs universités de la francophonie canadienne et d'une université de l'espace francophone international. Tout ça vise à renforcer le français dans l'écosystème international.

Ça fait partie d'une autre recommandation, qui en appelle à l'exemplarité de l'État, selon laquelle nous voudrions que le gouvernement canadien se donne une politique de diplomatie scientifique pour renforcer sa présence au sein de la Francophonie internationale. Ce programme de recherche pourrait venir appuyer des travaux sur des thèmes importants pour la Francophonie dans un contexte international.

● (1620)

Guillaume Deschênes-Thériault: Dans le rapport, vous suggérez aussi la création d'un secrétariat de coordination de la recherche en français.

Comme vous le savez, nous sommes dans un contexte où nous cherchons davantage d'efficacité gouvernementale. En quoi ce secrétariat s'inscrirait-il en complémentarité de ce qui existe déjà sans faire de double emploi? J'aimerais vous entendre nous parler un peu de la valeur ajoutée du secrétariat, pour bien comprendre.

Linda Cardinal: Ça s'inscrit dans le travail du gouvernement canadien pour créer son organisation-cadre qui doit favoriser la coordination de la recherche au Canada. Nous avions une grande inquiétude quant à savoir si les langues officielles allaient être respectées dans cette organisation-cadre. Nous voulons que la personne responsable de cette organisation-cadre soit assujettie à l'exigence de parler les deux langues officielles et puisse travailler en français et en anglais.

Comme nous voulons que le gouvernement canadien se dote d'une lentille francophone dans le domaine de la recherche, nous pensions que le secrétariat serait le meilleur endroit pour développer cette lentille, en collaboration avec le Conseil du Trésor.

De plus, ce secrétariat gérerait et coordonnerait, avec le ministère du Patrimoine canadien, la table de concertation pancanadienne sur le développement de la formation en français au Canada. Il gérerait aussi les différents programmes, comme les missions francophones, en collaboration avec les organismes subventionnaires.

Pour nous, il n'y a pas de doute que ce secrétariat aurait une valeur ajoutée.

Guillaume Deschênes-Thériault: Vous parlez de l'exemplarité de l'État. Vous y avez fait allusion à quelques reprises. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur ce que vous entendez par là?

Linda Cardinal: L'exemplarité de l'État, notamment en lien avec la nouvelle Loi sur les langues officielles, c'est de nous assurer que le gouvernement canadien respecte l'égalité réelle et met en œuvre l'égalité réelle.

Pour ça, on a besoin d'un cadre d'habilitation de la part du Secrétariat du Conseil du Trésor pour la recherche en français intra-muros au fédéral, c'est-à-dire à l'intérieur de ses murs. On a parlé tout à l'heure de la table de concertation animée par le Bureau de la conseillère scientifique en chef du Canada et d'une enquête spéciale de la commissaire aux langues officielles.

On a besoin aussi de résumés bilingues. Savez-vous que, quand les chercheurs du gouvernement canadien publient des articles, il n'y a pas de résumé en français de leurs travaux? On a vu dans un rapport récent — ce n'est pas seulement dans le nôtre — que les chercheurs au sein du gouvernement fédéral publient exclusivement, ou presque, en anglais.

Alors, ce sont de petites mesures, mais elles permettraient de rendre la recherche plus accessible au public canadien qui parle français. Ce sont des exemples.

Guillaume Deschênes-Thériault: Je vois que je n'ai plus de temps, donc je vous remercie de votre témoignage aujourd'hui.

Linda Cardinal: Merci.

[*Traduction*]

La présidente: Merci.

Nous passons maintenant à M. Blanchette-Joncas, pour deux minutes et demie.

[*Français*]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci, madame la présidente.

Ma première question s'adresse à Mme Cardinal.

Je vous salue, je vous remercie de votre engagement et je vous félicite de votre travail. Je sais que vous avez agi à titre de coprésidente du Groupe consultatif qui a rédigé ce rapport.

C'est un rapport qui reconnaît que l'enseignement supérieur relève du Québec et des provinces, mais vous proposez un mécanisme pancanadien sur l'enseignement postsecondaire en français, coordonné par Patrimoine canadien.

Alors, j'aimerais comprendre comment le fédéral peut intervenir dans les limites de ses champs de compétence, qui ne comprennent pas l'éducation. Pouvez-vous m'expliquer davantage vos recommandations?

Linda Cardinal: Oui. Je vous remercie de la question, parce que ça me permet de parler des relations fédérales-provinciales, un sujet que j'aime bien.

La recommandation ne cherche pas à prendre la place des provinces; elle reconnaît pleinement que l'éducation est un champ de compétence provinciale. Cependant, vous savez très bien que, dans le domaine de la recherche, on peut parler aujourd'hui d'un domaine de compétence partagée. Dans les discussions, à plusieurs reprises, nous voulions trouver une façon de mettre ensemble le Québec et la francophonie canadienne pour le développement de programmes en français.

Vous savez que, dans la loi 96, il y a même une section qui dit que le gouvernement du Québec veut favoriser la mobilité étudiante et les programmes. Ce n'est pas pour aller à l'encontre du respect des champs de compétence, mais nous aimerions que les provinces soient impliquées avec le fédéral, et non que le fédéral travaille seul sans les provinces. Nous voudrions qu'ils fassent ce travail ensemble.

Vous allez peut-être me dire que c'est une vue de l'esprit, mais je pense qu'en matière de francophonie canadienne et de francophonie en général, on est capable d'aller au-delà de ses intérêts particuliers pour voir l'intérêt supérieur qui est en jeu. Cet intérêt supérieur qui est en jeu, c'est la recherche en français et la formation de la relève en français. Or, dans nos discussions, nous avons vu que les provinces pourraient vouloir collaborer avec nous à ce projet.

● (1625)

Maxime Blanchette-Joncas: Je poursuis.

Toujours dans le rapport, vous citez à plusieurs reprises les initiatives du Fonds de recherche du Québec et vous le citez même comme un exemple dont Ottawa pourrait s'inspirer.

Qu'est-ce que le fédéral pourrait accomplir au Québec que les institutions québécoises ne sont pas capables d'accomplir elles-mêmes avec les mêmes ressources?

Linda Cardinal: Disons que, dans le cas des chercheurs du Québec qui font des demandes au CRSH, au CRSNG ou aux IRSC, ce n'est pas le Fonds de recherche du Québec qui les finance.

Nous reconnaissons tout le travail de leadership qui a été fait par le Fonds de recherche du Québec et tout le travail qui a été fait par le scientifique en chef du Québec. Pour nous, c'est une source de fierté et ça a été une source d'inspiration. Cependant, les chercheurs du Québec font aussi des demandes auprès du gouvernement fédéral, et ça, ça ne relève pas du Fonds de recherche du Québec. Il y a de l'amélioration à faire de ce côté-là pour augmenter le nombre de demandes en français.

Ensuite, en francophonie canadienne, nous sommes un peu des parents pauvres. Ces parents pauvres...

[*Traduction*]

La présidente: Merci. Je suis désolée de vous interrompre. Votre temps est écoulé. Nous devons respecter le temps imparti.

Pendant le temps qu'il nous reste, nous donnerons deux minutes à M. Ho, puis nous terminerons avec M. Eyolfson, pour deux minutes.

Allez-y, monsieur Ho.

Vincent Ho (Richmond Hill-Sud, PCC): Merci, madame la présidente. Ma première série de questions s'adresse à Mme Cardinal, qui a coprésidé le groupe consultatif ayant produit ce rapport.

À la page 86 de votre rapport, vous dites avoir constaté « l'absence de données facilement accessibles, combinant la langue d'étude, les groupes sous-représentés et leur statut socio-économique ». Vous concluez ensuite en ces termes: « Cette absence d'information empêche toute évaluation rigoureuse de [la] participation [et des] besoins » des étudiantes et des étudiants d'expression française racisés.

Cependant, votre groupe consultatif recommande, à la page 12, la création immédiate, premièrement, de « bourses dédiées aux étudiantes et étudiants racisés qui étudient en français » et, deuxièmement, d'un « financement dédié et [de] cibles d'embauche pour les professeures et professeurs racisés ».

Comment votre groupe peut-il d'abord affirmer qu'il n'y a pas assez d'information disponible pour effectuer une évaluation rigoureuse puis recommander tout de suite après de créer des bourses d'études dédiées pour les étudiants racisés et d'établir des objectifs d'embauche fondés sur la race pour les professeurs et les chercheurs?

[*Français*]

Linda Cardinal: Merci de votre question, monsieur Ho.

C'est vrai qu'il manque de données. Si vous regardez bien le rapport, vous verrez que nous sommes partis de ce qui existe. Aussi, nous avons fait des consultations auprès d'étudiants. C'est à partir de cette combinaison de données existantes que nous avons vu qu'il y avait un angle mort et qu'il y avait un manque important d'appui aux étudiants racisés des milieux francophones. Il y a des initiatives...

[*Traduction*]

Vincent Ho: Vous ne vous êtes appuyés sur aucune donnée empirique, ce qui signifie que vous avez établi que c'était uniquement une question de race, plutôt que d'être attribuable à des obstacles comme le revenu, la géographie, la taille des établissements, les compétences linguistiques ou les circonstances socioéconomiques... Vous avez recommandé une solution fondée sur la race et le caractère racisé uniquement. La solution ne devrait-elle pas plutôt être axée sur les obstacles que vous avez relevés plutôt que sur la race? On dirait que vous sautez aux conclusions.

[*Français*]

Linda Cardinal: Vous me mettez des mots dans la bouche. Si vous relisez bien le rapport, vous verrez que ce n'est pas ce que nous disons. Dans le rapport, vous pouvez voir qu'il y a des données qui sont présentées, et nous avons fait des consultations...

[*Traduction*]

Vincent Ho: En quoi la couleur de la peau d'une personne est-elle liée à ses compétences linguistiques? J'aimerais le savoir.

La présidente: Je vais laisser le témoin terminer sa réponse.

[*Français*]

Linda Cardinal: Ça, ce sont des débats idéologiques.

[*Traduction*]

La présidente: Le temps est écoulé, encore une fois. Nous devons mettre fin à cette partie de la réunion.

Vincent Ho: J'aimerais obtenir une réponse écrite à cette question.

La présidente: Serait-il possible, madame, de nous fournir une réponse par écrit?

[*Français*]

Linda Cardinal: Oui.

Je ne veux pas me lancer dans un débat idéologique sur la saillance des caractéristiques des gens...

[*Traduction*]

Vincent Ho: Il semble y avoir beaucoup d'idéologie dans votre rapport, alors j'aimerais que vous répondiez à cette question par écrit après la réunion du Comité: quelle est la corrélation entre la couleur de la peau d'une personne et ses compétences linguistiques?

[*Français*]

Linda Cardinal: Vous n'arrêtez pas de m'interrompre, alors je ne peux pas répondre à la question.

[*Traduction*]

La présidente: Une personne à la fois, s'il vous plaît.

Le temps est écoulé.

Nous allons terminer cette partie de la réunion par deux minutes octroyées à M. Eyolfson. Vous avez la parole pour deux minutes.

Doug Eyolfson (Winnipeg-Ouest, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci à nos témoins. Cette étude est très intéressante.

Madame Cardinal, vous avez mentionné le rôle des universités. M. Blanchette-Joncas a déclaré à juste titre que les universités relèvent de la compétence provinciale. Le Québec, bien sûr, est la plus grande province francophone: beaucoup de gens vont y recevoir leur éducation et faire leurs recherches en français. À l'extérieur du Québec ou des provinces et des régions où il y a de grandes communautés francophones... Comment pouvons-nous travailler avec les régions du pays qui n'ont pas de grande population francophone, avec leurs universités, pour y augmenter la proportion des études et de la recherche effectuées en français, afin que les gens puissent mener des recherches et rédiger des demandes de subventions en français, ce qui ferait augmenter le rôle du français dans la recherche au Canada?

● (1630)

[*Français*]

Linda Cardinal: Merci de votre question constructive, monsieur.

Au Québec, évidemment, il y a la possibilité de faire de la recherche en français, mais, même dans nos consultations, les jeunes chercheurs notamment et les étudiants nous ont dit que c'étaient de gros dilemmes: une fois qu'ils arrivent au doctorat, ils doivent se demander s'ils écriront leur thèse en anglais ou en français. Nous le voyons bien au Québec maintenant, et c'est dans notre rapport: un pourcentage important d'étudiants écrivent leur thèse en anglais. C'est le cas même au Québec, alors imaginez la situation à l'extérieur du Québec. Le SARF a aidé les chercheurs et aide maintenant les étudiants qui demandent des bourses à préparer des demandes en français.

Dans notre rapport, nous avons pour recommandation de rendre pérenne le programme Côte à côte, destiné aux étudiants dans les universités de la francophonie canadienne. C'est avec l'Université de Montréal. Ils peuvent venir passer un certain nombre de semaines au Québec pour vivre une expérience en milieu universitaire, une expérience riche sur le plan de la formation, et aussi pour travailler dans les milieux communautaires. Ça, c'est un exemple.

Ensuite, il y a le programme de l'Acfas pour la mobilité des chercheurs. C'est un programme qui s'applique seulement à trois provinces. Nous voudrions...

[*Traduction*]

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre. Le temps est écoulé.

[*Français*]

Linda Cardinal: ... qu'il soit généralisé à l'ensemble du pays.

[*Traduction*]

La présidente: Merci.

Merci beaucoup aux deux témoins de leur comparution devant le Comité.

Nous allons suspendre la séance quelques minutes afin de permettre aux témoins actuels de partir et aux témoins du prochain groupe de prendre place.

La séance est suspendue.

● (1630)

_____(Pause)_____

● (1635)

La présidente: La séance reprend.

J'aimerais faire quelques observations à l'intention des nouveaux témoins de ce groupe.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

Pour ceux qui sont sur Zoom, au bas de votre écran, vous pouvez sélectionner le canal approprié pour l'interprétation: le parquet, l'anglais ou le français. Pour ceux qui sont dans la salle, vous pouvez utiliser l'oreillette et sélectionner le canal désiré.

J'aimerais rappeler aux témoins que les membres du Comité peuvent poser des questions en français ou en anglais. Si vous avez besoin de l'interprétation, veuillez prendre un moment pour préparer votre oreillette et sélectionner le canal approprié.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Sur ce, j'aimerais souhaiter la bienvenue aux témoins de ce groupe.

Les Instituts de recherche en santé du Canada sont représentés par Chantal Marin-Comeau, vice-présidente des Services généraux et de la transformation, et Paula Kirton, directrice générale de la Recherche libre.

La deuxième organisation ici présente est le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, qui est représenté ici par Anne-Marie Thompson, vice-présidente de la Direction des subventions de recherche et des bourses, et Marcel Turcot, vice-président de la Direction des affaires stratégiques, organisationnelles et publiques.

La troisième organisation est le Conseil de recherches en sciences humaines, qui est représenté ici par Sylvie Lamoureux, cheffe des opérations et vice-présidente de la Recherche, et Tim Wilson, vice-président associé aux Programmes de recherche.

Je vous souhaite à tous chaleureusement la bienvenue au Comité aujourd'hui. Chacun disposera de cinq minutes pour faire sa déclaration préliminaire, après quoi nous passerons aux questions.

Nous allons commencer par le Conseil de recherches en sciences humaines.

Madame Lamoureux, vous avez la parole. Vous disposez de cinq minutes.

● (1640)

[*Français*]

Sylvie Lamoureux (cheffe des opérations et vice-présidente, Recherche, Conseil de recherches en sciences humaines): Merci, madame la présidente, de m'avoir invitée à prendre la parole au nom du Conseil de recherches en sciences humaines, ou CRSH. Je suis accompagnée de mon collègue Tim Wilson, vice-président associé responsable des programmes en sciences humaines, ainsi que de nos homologues des deux autres organismes fédéraux de financement de la recherche.

Le CRSH a comme mandat premier de financer la recherche et la formation en recherche dans le domaine des sciences humaines afin que le Canada ait accès aux connaissances et aux compétences nécessaires pour résoudre les problèmes d'aujourd'hui et pour relever les défis qui surviendront...

[*Traduction*]

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre.

Pouvons-nous vérifier l'interprétation, s'il vous plaît?

D'accord. Veuillez recommencer.

Sylvie Lamoureux: Depuis le début?

La présidente: Oui.

[*Français*]

Sylvie Lamoureux: Merci, madame la présidente, de m'avoir invitée à prendre la parole au nom du Conseil de recherches en sciences humaines, ou CRSH. Je suis accompagnée de mon collègue Tim Wilson, vice-président associé responsable des programmes en sciences humaines, ainsi que de nos homologues des deux autres organismes fédéraux de financement de la recherche.

Le CRSH a comme mandat premier de financer la recherche et la formation en recherche dans le domaine des sciences humaines afin que le Canada ait accès aux connaissances et aux compétences nécessaires pour résoudre les problèmes d'aujourd'hui et relever les défis qui surviendront demain. De plus, nous administrons, au nom des trois organismes, plusieurs programmes d'envergure, comme le fonds Nouvelles Frontières en recherche et les chaires de recherche du Canada Eddie Goldenberg, qui soutiennent toutes les disciplines et donnent lieu à des recherches innovantes et influentes.

Le CRSH est présentement en transition de leadership. Or, nous avons la chance de pouvoir compter sur Normand Labrie, recteur de l'Université de l'Ontario français et normalement président de notre conseil d'administration, pour assurer la présidence par intérim. En tant que francophone profondément dévoué au développement de la recherche en français, M. Labrie est un allié précieux. Je pourrais en dire autant d'Éric Montpetit, le président par intérim de notre conseil d'administration, qui est également vice-doyen à la recherche de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal.

MM. Labrie et Montpetit, ainsi que moi-même, à titre de cheffe des opérations et vice-présidente à la recherche du CRSH, sommes tous les trois animés d'un engagement personnel et professionnel profond à l'égard de la vitalité de la recherche en français au Canada et de nos communautés francophones, ainsi qu'envers les établissements d'enseignement postsecondaire qui œuvrent en ce sens.

[*Traduction*]

Je tiens à remercier le Comité de son soutien assidu à la recherche en français, ainsi que les membres du groupe consultatif externe, qui ont travaillé sans relâche à la production du rapport publié récemment. Je salue la qualité de leur travail et leur suis reconnaissante d'avoir pris le temps de discuter avec le CRSH et de tenir compte de nos commentaires durant la rédaction.

Nous prenons acte des recommandations du rapport. En collaboration avec les membres du Comité de coordination de la recherche au Canada et d'autres parties concernées, nous envisageons les mesures à prendre tout en tenant compte de nos différents mandats, des ressources disponibles et des besoins de la communauté de recherche.

Nous reconnaissons que certaines décisions ne relèveront pas des organismes fédéraux de financement de la recherche, en particulier concernant de nouvelles mesures. Nous nous engageons résolument à coopérer à leur mise en place, au mieux de nos capacités.

Une communauté de recherche francophone en santé est un atout pour l'écosystème canadien de la recherche et pour le Canada lui-même. Le CRSH prend à coeur ses obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles, qu'il s'agisse d'offrir des services dans les deux langues officielles, de développer et d'appuyer les communautés de langue officielle en situation minoritaire, ou encore de promouvoir et de protéger le français.

[*Français*]

Le CRSH met tout en œuvre afin de garantir un processus rigoureux d'évaluation du mérite pour toutes les demandes reçues, nonobstant la langue officielle. Dans l'ensemble, les demandes soumises en français ont un taux de réussite comparable, voire supérieur, à celui des demandes soumises en anglais.

Entre 2021 et 2025, le CRSH a investi quelque 37,3 millions de dollars dans la recherche sur les langues officielles et les sujets connexes, finançant ainsi 444 projets, 831 chercheuses et chercheurs, 197 étudiantes et étudiants de cycle supérieur ainsi que 5 chaires de recherche du Canada sur le sujet.

Nous offrons aussi des mesures de soutien institutionnelles, investissons dans la recherche sur les langues officielles et la recherche concernant les communautés francophones, et travaillons à la diffusion, à la mobilisation et à la découvrabilité des connaissances en français, notamment par notre appui à des revues francophones et à des plateformes comme Érudit. Nous soutenons également divers prix qui reconnaissent des activités exceptionnelles de recherche et de mobilisation des connaissances en français.

Le CRSH est actif sur la scène internationale. Nous étudions actuellement des façons de mettre les chercheuses et chercheurs francophones du pays en relation avec des collègues ailleurs dans la Francophonie.

[*Traduction*]

En résumé, le CRSH est fermement déterminé à soutenir et à renforcer le dynamisme de l'entreprise de recherche francophone au Canada. C'est avec plaisir que M. Wilson et moi-même répondrons à vos questions sur le sujet, dans la langue officielle de votre choix.

Merci.

● (1645)

La présidente: Sur ce, nous allons passer au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie.

Madame Thompson, vous avez la parole. Vous disposez de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire.

[*Français*]

Anne-Marie Thompson (vice-présidente, Direction des subventions de recherche et bourses, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie): Bon après-midi à vous, madame la présidente, et aux membres du Comité.

Au nom du président du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, Alejandro Adem, je suis heureuse d'être ici afin de vous faire part de mes observations pour appuyer votre importante étude.

Je suis accompagnée de mon collègue Marcel Turcot, vice-président de la Direction des affaires stratégiques, organisationnelles et publiques au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada.

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, ou CRSNG, se joint à ses partenaires fédéraux pour saluer l'excellent travail réalisé par le Groupe consultatif externe sur la création et la diffusion d'information scientifique en français.

Le CRSNG et les autres organismes fédéraux de financement de la recherche ont collaboré avec Patrimoine canadien et Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour appuyer les travaux du Groupe consultatif en participant à des rencontres et en répondant à des demandes de données et d'information.

Nous prenons acte des recommandations formulées dans le rapport remis au ministre responsable des Langues officielles. Le CRSNG demeurera attentif aux façons dont le gouvernement donnera suite à ce rapport et continuera de collaborer avec ses partenaires fédéraux afin d'appuyer les priorités qui en découleront, conformément à son mandat. Ce mandat repose sur le soutien à l'excellence en recherche, au talent et à l'innovation en sciences naturelles et en génie dans les deux langues officielles partout au pays.

[*Traduction*]

Le CRSNG investit chaque année plus de 1,5 milliard de dollars en appui à la recherche en sciences naturelles et en génie, soutenant plus de 185 établissements postsecondaires au pays dont plus de 65 établissements francophones ou bilingues.

Nos investissements soutiennent une recherche axée sur la découverte reconnue mondialement dans un vaste éventail de domaines, contribuant au rayonnement scientifique du Canada, y compris au sein de la francophonie internationale.

Nous appuyons également la prochaine génération de chercheuses et chercheurs ainsi que la main-d'œuvre hautement qualifiée qui contribue à la prospérité du Canada, et soutenons des partenariats avec des organisations des secteurs public, privé et sans but lucratif afin de transformer les découvertes en retombées concrètes pour les communautés, l'économie et les secteurs stratégiques du Canada. Par exemple, les investissements de longue date du CRSNG en intelligence artificielle et en sciences quantiques ont contribué à l'émergence de travaux de recherche pionniers qui ont façonné ces domaines à l'échelle mondiale.

Parmi les chercheurs appuyés par ces investissements figurent les chercheurs francophones Yoshua Bengio et Gilles Brassard de l'Université de Montréal, dont les contributions reconnues à l'échelle internationale leur ont chacun valu le prestigieux prix Turing en 2018 et en 2025, respectivement.

● (1650)

[*Français*]

La contribution des chercheuses et chercheurs francophones et des établissements francophones et bilingues à l'excellence et au rayonnement de la recherche canadienne est indéniable.

Le CRSNG favorise un accès équitable à ses programmes, assure une évaluation bilingue et soutient la reconnaissance de la recherche en français, y compris en contexte minoritaire.

Le CRSNG met également en œuvre ses obligations relatives à la partie VII de la Loi sur les langues officielles en tenant compte des répercussions de ses programmes et de ses politiques sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire et en prenant des mesures pour favoriser leur épanouissement et pour protéger et promouvoir le français.

Nous sommes fiers d'avoir récemment conclu un protocole d'entente avec le Service d'aide à la recherche en français de l'Acfas, qui offre un accompagnement aux chercheuses et aux chercheurs en contexte francophone minoritaire afin de faciliter la préparation de demandes de financement en français et de favoriser leur pleine participation aux possibilités de financement.

Nous soutenons également des activités de promotion des sciences en français et nous intégrons les perspectives francophones dans l'élaboration de nos politiques et de nos programmes.

Le CRSNG et les autres organismes subventionnaires fédéraux poursuivent la modernisation de l'écosystème canadien de financement de la recherche, notamment par la mise en œuvre de la Solution de gestion des subventions des trois organismes, l'intégration des principes de la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche, ou DORA, dans les pratiques d'évaluation de recherche, l'adoption d'un nouveau CV descriptif et la révision de la politique sur le libre accès aux publications.

En lien avec les préoccupations soulevées par le groupe consultatif externe, ces initiatives visent à améliorer l'accès aux possibilités de financement, à favoriser une évaluation plus inclusive de l'excellence en recherche et à accroître l'accessibilité, la diffusion et la découvrabilité des résultats de recherche.

Ces initiatives, conjuguées aux réflexions découlant des recommandations du groupe consultatif externe et des travaux de ce comité-ci, contribueront à orienter les discussions sur les moyens de mieux soutenir la recherche en français et la vitalité des communautés de recherche francophones.

Je vous remercie de m'avoir donné la parole aujourd'hui.

M. Turcot et moi restons à votre disposition pour répondre à toute question ou demande de clarification.

[*Traduction*]

La présidente: Sur ce, nous allons passer aux Instituts de recherche en santé du Canada.

Madame Marin-Comeau, vice-présidente des Services généraux et de la transformation, vous avez la parole. Vous disposez de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire.

[*Français*]

Chantal Marin-Comeau (vice-présidente, Portefeuille des services généraux et de la transformation, Instituts de recherche en santé du Canada): Madame la présidente, membres du Comité, je vous remercie de l'invitation aujourd'hui.

Je suis accompagnée de Paula Kirton, directrice générale de la recherche libre et championne des langues officielles des IRSC.

Jouant le rôle d'organisme fédéral de financement de la recherche en santé, les IRSC sont heureux de contribuer à votre étude sur les conclusions du Groupe consultatif externe sur la création et la diffusion d'information scientifique en français.

Le rapport du Groupe consultatif traite d'une question fondamentale pour la vitalité, l'inclusivité et l'excellence du milieu de la recherche au Canada. Les IRSC se réjouissent de ses conclusions et lui sont reconnaissants d'avoir eu l'occasion de le soutenir dans la réalisation de son mandat.

L'apport des chercheurs qui travaillent en français est indispensable au secteur scientifique canadien et à notre société. D'un océan à l'autre, ils repoussent les frontières du savoir, stimulent l'innovation et forment de nouvelles générations de chercheurs et de professionnels de la santé.

Dans le système de santé, la langue est également un facteur déterminant en matière d'accès, de qualité, de sécurité et d'équité. La recherche menée en français contribue à améliorer les services de santé en répondant aux besoins des clients francophones, y compris ceux des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Cela se traduit globalement par l'amélioration de la santé de tous les Canadiens et Canadiennes.

Aux IRSC, nous savons que le soutien du milieu de la recherche francophone passe par des mesures concrètes.

C'est pourquoi nous encourageons activement les chercheurs à présenter leurs demandes dans la langue officielle de leur choix et nous veillons à ce que les demandes soumises en français soient évaluées par des pairs qualifiés. Nous offrons également notre documentation, nos webinaires et nos services dans les deux langues officielles. De plus, nous avons mis en place diverses mesures pour soutenir les candidats et renforcer l'évaluation par les pairs en français.

Parmi les mesures les plus importantes des IRSC figure le rééquilibrage des résultats de financement pour les demandes soumises en français au programme de subventions Projet. Depuis 2021, cette mesure garantit que la proportion de demandes financées en français est au moins égale à la proportion de demandes soumises dans cette langue.

En 2024, les IRSC ont également prévu des fonds pour poursuivre le développement des capacités de recherche des francophones et des communautés de langue officielle en situation minoritaire et pour appuyer la relève dans la recherche, de la maîtrise au niveau postdoctoral.

Parallèlement, les IRSC défendent un concept modernisé d'excellence en recherche qui valorise la qualité et les retombées plutôt que les indicateurs bibliométriques traditionnels.

Cela se traduit par une approche plus inclusive et responsable de l'évaluation de la recherche.

Bien que des progrès soient réalisés, nous reconnaissons que des défis subsistent. Par exemple, certains chercheurs au sein d'établissements anglophones peuvent se heurter à des obstacles administratifs lorsqu'ils présentent des demandes de financement en français. Nous savons également que les possibilités de publication scientifique en français demeurent limitées.

Les IRSC sont déterminés à promouvoir la vitalité et l'égalité réelle des langues officielles du Canada, ainsi qu'à soutenir la recherche scientifique en français.

Conformément à leurs obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles, les IRSC s'efforcent de favoriser un environnement de recherche qui permet l'entière participation de tous.

Nous savons également que le secteur canadien de la recherche repose sur la collaboration. Avec nos partenaires au gouvernement et dans le milieu de la recherche partout au Canada, nous continuerons de créer les conditions propices à l'excellence de la recherche en français, au bénéfice de tous les Canadiens et Canadiennes.

Sur ce, je vous remercie beaucoup.

Je répondrai avec plaisir à vos questions.

● (1655)

[*Traduction*]

La présidente: Je remercie tous les témoins de leurs déclarations préliminaires.

Nous allons commencer notre première série de questions avec M. Ho, pour six minutes.

Monsieur Ho, vous avez la parole.

Vincent Ho: Merci, madame la présidente.

Commençons par le CRSNG, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie.

Aujourd'hui, nous parlons d'un rapport sur la diffusion d'information scientifique en langue française. On recommande au Comité de créer des « bourses d'études dédiées aux étudiantes et étudiants racisés qui étudient en français », ainsi qu'un « financement dédié et des cibles d'embauche pour les professeures et professeurs racisés ». C'est à la page 12.

Votre organisation est-elle d'accord avec ces recommandations?

Anne-Marie Thompson: Je vous remercie de cette question.

Nous examinons les constats et les recommandations contenus dans ce rapport, en collaboration avec nos collègues et d'autres organismes subventionnaires, ainsi qu'avec notre ministère central. Ce sont des choses auxquelles nous allons certainement réfléchir puisqu'elles font partie des recommandations principales du rapport, comme nous allons réfléchir à toutes les autres recommandations.

Vincent Ho: Êtes-vous d'accord avec cette recommandation précise?

Anne-Marie Thompson: Je ne suis pas ici pour vous faire part de mon opinion personnelle de fonctionnaire. Je ne m'avancerai pas plus.

Vincent Ho: Vous êtes ici pour représenter le CRSNG. Votre organisation est-elle d'accord avec cette recommandation, oui ou non?

Anne-Marie Thompson: Nous sommes encore en train d'analyser l'ensemble des recommandations.

Vincent Ho: Vous comparaissez devant ce comité, mais vous êtes encore en train de l'analyser. Pourrez-vous fournir ultérieurement au Comité une réponse au sujet de cette recommandation précise, qu'on trouve à la page 12?

Anne-Marie Thompson: Oui. Je crois qu'un rapport de réponse sera soumis par les différentes organisations.

Vincent Ho: Ce rapport fait état de plusieurs obstacles présumés pour la communauté francophone et le milieu de la recherche. Il n'y est pas mentionné une seule fois que la race est un obstacle, mais il contient des recommandations en faveur de bourses d'études ciblées pour les étudiants racisés et de l'embauche de professeurs selon des critères de race.

Qu'en pensez-vous? Pouvez-vous nous donner une idée de votre analyse? Je sais que vous ne pouvez pas prendre de décision à vous seule, mais j'aimerais avoir un aperçu de votre analyse à ce sujet.

● (1700)

Anne-Marie Thompson: Nous allons analyser tout cela. Comme le Comité le sait très bien, nous avons des renseignements, bien sûr, sur les fondements de ce genre de recherches. Nous comprenons que différents paramètres sont pris en considération, selon les différentes zones géographiques, les différentes régions du pays et pour l'ensemble de nos chercheurs.

Pour vous répondre, nous comprenons assurément que nous avons besoin d'une diversité de chercheurs partout au pays. Nous en sommes conscients. Nous en tiendrons compte, comme nous tiendrons compte de toutes les autres recommandations dans la préparation de notre réponse officielle.

Vincent Ho: Pensez-vous que la race d'un candidat, d'un professeur ou d'un chercheur a un quelconque lien avec ses compétences linguistiques?

Anne-Marie Thompson: Nous ne mesurons pas cet aspect. Nous évaluons en fonction des principes d'excellence en recherche qui, comme tous mes collègues l'ont mentionné ici aujourd'hui...

Vincent Ho: Vous n'évaluez pas ce volet.

Anne-Marie Thompson: Pardon...?

Vincent Ho: Vous n'évaluez pas ce volet. Dans toutes vos demandes de subvention, vous voulez connaître l'origine ethnique, le sexe et ainsi de suite. Vous exigez dans une demande de subvention des éléments qu'on ne pourrait pas réclamer lors d'une entrevue d'embauche. Êtes-vous en train de dire que les politiques de votre organisation sont déplacées?

Anne-Marie Thompson: Ce sont des questions d'auto-identification auxquelles les chercheurs sont libres de répondre.

Vincent Ho: D'accord. Pourquoi poser ces questions si elles ne servent pas à évaluer quoi que ce soit?

Anne-Marie Thompson: L'information n'est pas évaluée, mais elle est vérifiée.

Vincent Ho: Imaginez qu'un employeur pose cette question lors d'une entrevue d'embauche. Vous voyez quelles en sont les conséquences juridiques.

Permettez-moi de donner un exemple concret. Disons que nous avons deux étudiants qui veulent mener leurs recherches en français. L'une est une étudiante francophone à faible revenu d'une petite collectivité rurale. Elle a été élevée par une mère seule, mais elle n'est pas considérée comme « racialisée ». L'autre vient d'une famille aisée dans un quartier riche d'une grande ville. Il a fréquenté l'école privée. Il est très aisé et considéré comme « racialisé ». Quelle est la justification stratégique pour accorder au deuxième étudiant, qui vient d'un milieu aisé, accès à une bourse expressément fondée sur la race, tout en refusant à la première étudiante cette même bourse ciblée sur la race?

Un député: [*Inaudible*]

La présidente: Pas d'échanges en aparté, s'il vous plaît. C'est le temps où les témoins répondent aux questions.

Anne-Marie Thompson: Si j'ai bien compris — il y a eu un peu de bavardage dans la salle —, je dirais que nous évaluons toutes les demandes en fonction de l'excellence en recherche. Les chercheurs ont l'occasion de présenter le contexte dans lequel ils mènent leurs recherches. Nous examinons de manière globale les différentes répercussions des travaux de recherche.

Encore une fois, nous nous référons tous de plus en plus à la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche, ou DORA, qui vise à tenir compte d'un éventail plus large de résultats de recherche. Nous ne prendrions assurément pas une décision en fonction de la situation économique d'une personne, c'est certain.

Vincent Ho: Je suis d'accord avec la partie sur l'excellence en recherche. C'est ainsi que nous devrions évaluer les demandes de subvention. Cependant, ce rapport recommandait expressément d'offrir des bourses d'études dédiées aux étudiants racisés et d'embaucher des professeurs racisés, sans aucune preuve empirique suggérant que la race serait un obstacle aux compétences linguistiques. Le rapport admet même que ce n'est pas un obstacle et qu'aucune information ne le justifie. Nous venons de discuter avec une témoin ayant rédigé le rapport qui le confirme. Cette recommandation a été formulée malgré tout.

Êtes-vous en train de dire que votre organisation rejetterait cette recommandation concernant les bourses d'études fondées sur la race? Vous avez mentionné que tout devrait être évalué en fonction de l'excellence.

La présidente: Merci.

Le temps de parole de M. Ho est écoulé. Nous pourrons peut-être y revenir...

Vincent Ho: J'aimerais que cette réponse soit déposée par écrit, si possible. Merci.

Puisque vous êtes une fonctionnaire, veuillez déposer la réponse dès qu'elle sera prête...

La présidente: Si vous pouviez fournir la réponse par écrit, ce serait bien.

Nous passons maintenant à M. Deschênes-Thériault, pour six minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

[*Français*]

Guillaume Deschênes-Thériault: Merci, madame la présidente.

Je tiens à informer les témoins que j'essaie de me concentrer sur des questions réellement en lien avec l'écosystème de la recherche en français; mon collègue, lui, peu importe le sujet du jour, est toujours dans les mêmes types de questions.

Par rapport au contenu du rapport, j'aimerais entendre votre avis pendant environ une minute chacun, parce que le temps est limité.

Il y a différentes recommandations, dont certaines s'appliquent directement aux organismes subventionnaires, notamment en matière de rayonnement, en matière d'application d'une nouvelle lentille francophone et en matière d'évaluation des demandes de recherche en français.

Vous avez déjà mentionné ce qui se fait déjà, mais j'aimerais maintenant savoir, dans l'avenir, concrètement, quelles actions supplémentaires pourraient être faites à la suite du rapport. Comment voyez-vous la mise en œuvre du rapport, de façon concrète, dans chacun de vos organismes?

Nous pourrions commencer par le CRSH.

● (1705)

Sylvie Lamoureux: Merci beaucoup pour la question.

Le rapport soulève beaucoup d'éléments et de questions d'une grande importance. Nous avons pu participer à des témoignages dans le cadre des travaux du comité, nous avons pu lire le rapport, et ça a mené à des réflexions.

Une des mesures concrètes sur lesquelles nous sommes en train de travailler en ce moment, au CRSH, mais en gardant en tête l'ensemble des agences, c'est la création d'un réseau d'organismes subventionnaires dans la Francophonie pour essayer de faciliter les relations. On sait qu'en recherche, sur le plan international, les gens vont tout de suite penser à l'anglais comme lingua franca. Cependant, comment est-ce qu'on peut vraiment créer des occasions, entre organismes subventionnaires, dans des pays de la Francophonie? Ça, c'est une action qui est en train d'avoir une influence. Nous y avions pensé un petit peu, mais ça nous a donné un élan additionnel pour accélérer les travaux. L'annonce du Sommet de la Francophonie en 2028 vient appuyer ça. Donc, je serai au Cambodge pour continuer les travaux que nous avons commencés au mois de mai dans ce sens.

Je vais m'arrêter là.

Guillaume Deschênes-Thériault: Merci.

Du côté du CRSNG, comment voyez-vous la mise en œuvre du rapport?

Anne-Marie Thompson: Je vous remercie.

C'est sûr qu'on a déjà des mesures en place. Mme Cardinal a mentionné, dans son rapport, que tous les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral font avancer le dossier, c'est sûr.

Nous avons des mesures, mais nous avons aussi des recommandations qui concernent l'accès équitable au financement, la qualité de l'évaluation en français, les données et la transparence ainsi que le soutien à la formation, à la diffusion et à la mobilisation des connaissances. Pour nous, comme pour les autres agences, il est vraiment important de considérer tout l'écosystème, et non seulement nos progrès. C'est sûr qu'il y a un projet en cours sur notre politique sur le libre accès. C'est vraiment pour améliorer l'accessibilité et la découvrabilité des articles en français, par exemple.

Guillaume Deschênes-Thériault: Merci.

Je vais terminer par les IRSC.

Chantal Marin-Comeau: Merci beaucoup pour la question.

Je ne vais pas répéter ce que mes collègues et mes homologues ont dit. Je vais me concentrer un peu sur le travail avec les communautés.

D'emblée, nous voulons travailler avec les communautés pour établir les priorités réelles. Nous voulons mettre un peu plus l'accent sur la collaboration avec les communautés, y compris les communautés de langue officielle en situation minoritaire, et avec les chercheurs pour nous assurer d'une approche pertinente, effectivement. Ça va se faire par un comité d'évaluation par les pairs. Particulièrement là où il y a des lacunes, nous voulons vraiment renforcer la capacité des chercheurs par cette collaboration. Nous voulons aussi aller vers les jeunes chercheurs, qui sont un peu plus touchés par les défis auxquels fait face le milieu de la recherche en français.

Guillaume Deschênes-Thériault: Merci.

Madame Lamoureux, à la mesure 9, on recommande d'« exiger des résumés bilingues [...] des articles publiés dans les revues financées par le CRSH ». Comment cette recommandation est-elle reçue par votre organisme?

Sylvie Lamoureux: Je dirais que, de prime abord, c'est reçu de façon positive. Il faudra voir comment opérationnaliser le tout et dialoguer avec les communautés. Je pense que ce sont les prochaines étapes.

Le CRSH a, depuis longtemps, un programme d'aide aux revues savantes. Ce n'est pas quelque chose qui se trouve dans les autres agences et sur lequel on peut s'appuyer. Je suis fière de vous dire qu'avant la parution du rapport, nous avons quand même presque doublé le financement de ce programme. Il y a 176 revues qui sont financées pour les trois prochaines années, dont 66 francophones et 51 bilingues. Le reste des revues sont anglophones.

Donc, c'est à discuter avec la communauté. Ces discussions ont commencé il y a plusieurs années, mais le rapport permet de les canaliser et de trouver des solutions précises.

Guillaume Deschênes-Thériault: Merci.

On parle aussi de mettre en place une lentille francophone qui va servir d'outil d'analyse d'impact pour appuyer votre travail.

Je vais commencer par le CRSNG.

Comment est-ce que vous voyez la mise en œuvre d'une lentille francophone au sein de votre organisme pour appuyer votre travail en matière d'appui à la recherche en français?

● (1710)

Anne-Marie Thompson: Comme vous l'avez entendu mardi, je pense, et comme l'ont mentionné aussi mes collègues aujourd'hui, pour nous, c'est vraiment une question de partenariat. Nous savons qu'il y a encore des défis.

Pour nous, par exemple, il s'agit de travailler surtout avec le Service d'aide à la recherche en français. Nous avons eu beaucoup de discussions déjà. Nous avons signé le protocole d'entente au mois de juin et c'est déjà très fructueux. Nous exigeons une sensibilisation particulière auprès des membres de nos comités d'évaluation afin qu'ils comprennent vraiment ce que c'est que de mettre en valeur la recherche francophone, afin que les comités comprennent mieux quelles sont les retombées potentielles. C'est un exemple.

Guillaume Deschênes-Thériault: Merci.

Si j'ai plus de temps plus tard, je poserai des questions à vos deux autres collègues.

[*Traduction*]

La présidente: Je vous remercie.

Nous passons maintenant à M. Blanchette-Joncas, pour six minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

[*Français*]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci, madame la présidente.

Je salue les témoins qui sont avec nous aujourd'hui.

Ma première question s'adresse à Mme Thompson.

Dans le rapport, le phénomène du cercle vicieux est très bien expliqué: il y a moins de demandes en français parce qu'il y a moins d'évaluateurs en français qui sont capables de comprendre la langue, premièrement, et d'évaluer ces demandes.

Est-ce que la capacité d'évaluer des demandes en français devrait dépendre, selon vous, du nombre actuel de demandes ou est-ce qu'elle devrait être garantie en permanence?

Anne-Marie Thompson: Je peux dire que, pour nous, les membres francophones des comités représentent 27 % du nombre total de membres et que les membres bilingues représentent 47 %. Le but est certainement de nous assurer que l'évaluation des demandes peut être faite dans les deux langues officielles. Aussi, comme vous l'avez mentionné, il faut avoir les bonnes capacités pour faire ça. Nous voulons nous assurer d'une évaluation égale, peu importe la langue.

Maxime Blanchette-Joncas: Comment fait-on pour avoir l'égalité réelle si les gens qui évaluent les demandes ne parlent même pas l'une des deux langues officielles?

Anne-Marie Thompson: Eh bien, c'est ça: comme je viens de le dire, 27 % des membres des comités sont francophones.

Maxime Blanchette-Joncas: L'égalité, pour vous, ce n'est pas 50-50, c'est 27 % seulement. Est-ce bien ça?

Anne-Marie Thompson: En ce moment, selon nos politiques et nos lignes directrices, c'est 20 %, mais ça se peut que, étant donné les recommandations, nous revisitions cette demande. Cela dit, c'est ça pour l'instant.

Maxime Blanchette-Joncas: D'accord.

Anne-Marie Thompson: Il y a aussi des politiques que nous pourrions regarder concernant les conflits d'intérêts et des affaires comme ça pour faire un comité plus élargi.

Maxime Blanchette-Joncas: Je comprends.

J'aimerais maintenant m'adresser à nos amis des IRSC.

Comment expliquez-vous qu'encore aujourd'hui, en 2026, vous ne soyez pas capables d'avoir des gens qui évaluent les demandes en français?

Chantal Marin-Comeau: Merci pour la question.

J'aimerais corriger ce que vous venez de dire.

Premièrement, nous disposons d'un vaste bassin d'évaluateurs par les pairs capables d'évaluer les demandes en français. Nous avons fait beaucoup d'efforts au cours des dernières années. En ce moment, 26 % des évaluateurs sont capables d'évaluer les demandes en français.

Maxime Blanchette-Joncas: C'est environ une personne sur quatre qui est capable d'évaluer les demandes en français.

Est-ce que, pour vous, ça représente l'égalité réelle?

Chantal Marin-Comeau: Madame Kirton, est-ce que vous voulez donner les statistiques pour...

Maxime Blanchette-Joncas: La question, madame Marin-Comeau, est la suivante: est-ce que ça représente pour vous l'égalité réelle quand seulement une personne sur quatre dans votre organisation qui reçoit une demande en français est capable de l'évaluer?

Paula Kirton (directrice générale, Direction de la recherche libre, Instituts de recherche en santé du Canada): Si on tient compte du fait que 2 % des demandes que nous recevons sont en français, ça nous donne une capacité de 26 % de faire le processus d'évaluation.

Maxime Blanchette-Joncas: D'accord. Alors, puisque vous ne recevez pas beaucoup de demandes en français, ça vous permet de justifier le fait que vous n'êtes pas capables d'avoir des évaluateurs à 100 % bilingues.

Paula Kirton: Ça nous permet de répondre aux besoins et de mettre en place des évaluations de façon excellente. En ce qui concerne les évaluations que nous recevons, nous faisons les traductions au sein des comités pour appuyer les évaluateurs qui ne parlent pas français, pour qu'ils puissent participer aux discussions. Ensuite, les 26 % d'évaluateurs de qualité partout au Canada nous offrent la chance de faire ces évaluations, qui représentent 2 %.

Il faut vraiment considérer les demandes. La demande en français, chez nous, représente 2 %.

Maxime Blanchette-Joncas: Ne pensez-vous pas que, si 100 % des gens qui font partie des comités d'évaluation maîtrisaient le français, il y aurait possiblement plus de demandes qui seraient déposées en français?

Paula Kirton: Ce serait absolument excellent si nous recevions plus de demandes, que plus de francophones étaient disponibles pour nous et que nous pouvions les recruter dans nos comités. Nous sommes à 26 %, ce qui représente un bon nombre relativement au nombre de demandes que nous recevons.

Maxime Blanchette-Joncas: D'accord.

Madame Lamoureux, qu'est-ce que vous pensez de ça, vous? Je sais que le CRSH fait des efforts et qu'il y a un peu plus de gens qui maîtrisent le français dans le comité d'évaluation. Cela dit, qu'est-ce qui explique que vous ne soyez pas capables d'avoir 100 % du temps des gens qui sont capables d'évaluer des demandes en français?

Sylvie Lamoureux: Merci de la question.

Les facteurs sont nombreux et vont bien au-delà de la réalité des organismes. Dans la première partie de la réunion, juste avant celle-ci, on a rappelé que l'éducation était de compétence provinciale. Il faut d'abord s'assurer que les gens qui font partie des corps professoraux, que ce soit dans les collèges ou dans les universités, ont les compétences langagières nécessaires et qu'on les évalue. Pour ce qui est de l'évaluation, je suis moins préoccupée par le fait qu'ils puissent parler le français que par leur capacité de lecture. C'est mon opinion, en tant qu'être humain qui s'appelle Sylvie Lamoureux.

Au moyen du réseau que nous voulons faire avec les bailleurs de fonds, nous allons être capables d'aller chercher d'autres personnes et d'élargir ce réseau pour que nos collègues puissent aussi en bénéficier. C'était très intéressant, au mois de mai dernier, d'avoir des discussions avec nos collègues de la France. Ils ont indiqué qu'ils recevaient énormément de demandes écrites en anglais en France, où la langue officielle est le français. Ils ont les mêmes défis quand il s'agit de trouver des évaluateurs dans tous les domaines précis en français. Une des raisons, c'est qu'ils sont extrêmement sollicités. Au Canada, nous avons besoin de ces évaluateurs pour le Fonds de recherche du Québec. Nous avons besoin d'eux pour les organismes subventionnaires fédéraux. C'est donc une population qui est extrêmement sollicitée.

De plus, nous vivons encore avec le legs de décisions qui datent du début du siècle précédent concernant la possibilité d'être formé dans sa langue, en français, au niveau postsecondaire, jusqu'au bout.

Alors, tous ces facteurs se conjuguent et expliquent le défi de trouver des évaluateurs pour évaluer les demandes en français. Nous faisons des pieds et des mains pour être capables de pallier ça et d'augmenter ce nombre.

● (1715)

[*Traduction*]

La présidente: Merci.

Nous allons maintenant entamer notre deuxième tour avec M. Baldinelli. Vous avez cinq minutes, s'il vous plaît.

Tony Baldinelli: Merci, madame la présidente. Je remercie les témoins d'être avec nous aujourd'hui.

J'aimerais poursuivre avec Mme Thompson, si vous me le permettez.

Dans votre échange avec mon collègue, vous avez parlé des données sur l'origine ethnique, qui figurent dans les demandes. Vous avez mentionné que l'information est facultative — elle n'est pas obligatoire — et qu'elle n'est pas évaluée, mais plutôt « vérifiée ». J'aimerais poser la question suivante: qui exactement vérifie ces données, lorsqu'elles sont fournies dans les formulaires?

Anne-Marie Thompson: Je vous remercie de la question.

Oui, et nous publions différents types de tableaux de bord et de statistiques sur notre site Web. Quand je dis que nous faisons de la surveillance, cela signifie que nous examinons les tendances. Nous examinons ces données pour comprendre les changements qui pourraient se produire dans l'écosystème de recherche en ce qui concerne les participants.

Tony Baldinelli: Tout est donc assuré par le CRSNG et n'est partagé avec aucun autre ministère.

Marcel Turcot (vice-président, Direction des affaires stratégiques, organisationnelles et publiques, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie): Non. Les données sont protégées par la Loi sur la protection des renseignements personnels. Pour traiter les données, il faut avoir une formation spécifique, et elles ne sont pas partagées. Elles sont protégées.

Tony Baldinelli: Au cours de la 44 e législature, ce comité a également produit un rapport intitulé *Un nouvel élan à la recherche et la publication scientifique en français au Canada*. Le rapport contenait 17 recommandations.

Plus précisément, six d'entre elles portaient sur les trois organismes. J'aimerais obtenir des commentaires sur les réponses des trois organismes à ces recommandations pour voir si les recommandations formulées par le Comité ont été mises en œuvre d'une manière ou d'une autre. J'ai remarqué que les Instituts de recherche en santé du Canada ont parlé de certains quotas en matière de financement.

La « recommandation 9 », par exemple, demande qu'« un quota du financement attribué par chaque conseil subventionnaire [...] soit déterminé et utilisé comme plancher minimal de financement destiné à la recherche réalisée ou publiée en français ». Cela a-t-il été accepté par tous les trois organismes? Il semble que c'était avec les Instituts de recherche en santé du Canada.

Nous allons commencer par vous, madame Thompson.

Anne-Marie Thompson: Merci.

La même méthodologie n'a pas été appliquée au CRSNG. C'est quelque chose que nous examinons, et nous examinons les taux. Nous surveillons ce genre de données sur les taux de demande et les taux d'octroi en les comparant. C'est ainsi que nous voyons, d'après nos observations — nous ne l'avons pas mis en place nous-mêmes —, que c'est ce qui se passe. Nous avons un taux de demande et un taux d'attribution à peu près égaux pour les demandes francophones.

Tony Baldinelli: Quel serait donc le pourcentage?

Anne-Marie Thompson: Je vais parler du programme de subventions à la découverte. C'est notre programme le plus important. C'est seulement 3,1 % des demandes, en moyenne, que nous recevons en français.

● (1720)

Tony Baldinelli: La recommandation 10, par exemple, suggère que « les conseils subventionnaires [...] prennent des mesures concrètes pour encourager la soumission de demandes de financement présentées en français et rapportent publiquement leurs progrès ». Est-ce que cela a été fait, et est-ce que des mesures ont été prises pour encourager davantage de recherches en français et le dépôt de nouvelles demandes? Des mesures concrètes ont-elles été prises par l'un ou l'autre des organismes à cet égard?

Nous allons commencer par vous, madame Lamoureux.

Sylvie Lamoureux: Je vous remercie de la question.

Des mesures concrètes ont été prises. Une mesure très précise que je peux annoncer aujourd'hui, que nous avons communiquée à notre comité de programme ce matin, alors vous l'apprenez avant l'écosystème, c'est que nous avons créé un nouveau prix Impact pour la recherche en français. Les prix Impact sont la plus haute reconnaissance accordée par le CRSH. Grâce à nos préparatifs en vue de notre présentation lors de la séance que vous avez mentionnée et au travail que nous faisions pour nous préparer à témoigner devant le Comité, nous nous sommes rendu compte que, pour passer de la parole aux actes, il était important que la reconnaissance d'un prix Impact soit dédiée à la francophonie. Les détails seront communiqués lorsque nous lancerons ce projet, mais il s'agit d'une mesure très importante.

Une autre façon concrète d'y parvenir est de veiller à ce que l'endroit où je me trouve au Canada n'ait pas d'importance: que je parle dans un collège ou une université anglophone ou que je parle en français au Québec ou en Colombie-Britannique, comme je le fais aujourd'hui, je le fais dans les deux langues officielles. Cela envoie un message important reconnaissant qu'il y a des locuteurs anglophones et francophones dans tout le pays et fait en sorte qu'ils comprennent que les organismes subventionnaires valorisent le bilinguisme, ce qui signifie valoriser le français et l'anglais.

Tony Baldinelli: Ma dernière question s'adresse à vous tous.

Pourriez-vous préparer un mémoire sur les réponses aux recommandations du rapport précédent et sur la façon dont les trois organismes ont réagi individuellement à chacune des six recommandations qui sont mentionnées?

Merci.

La présidente: Merci.

Sur ce, nous passons maintenant à M. Rana, pour cinq minutes.

Allez-y, monsieur Rana.

Aslam Rana (Hamilton-Centre, Lib.): Merci, madame la présidente, et merci à tous les témoins.

J'ai été ingénieur et étudiant en sciences toute ma vie, alors ma question s'adresse à Mme Thompson et au Conseil de recherches en génie.

Le CRSNG a comparu devant ce comité en 2022 en disant que « seulement 10 % des demandes [ont été] soumises en français ».

Les statistiques sont-elles toujours les mêmes ou ont-elles changé?

Anne-Marie Thompson: Je vous remercie de la question.

Cela dépend des programmes que nous examinons. Lorsque j'ai parlé de 3,1 %, c'était très précisément pour notre Programme de subventions à la découverte. Il y a de 10 000 à 11 000 chercheurs qui sont soutenus par ce programme, alors c'est une base très large, selon certains des dossiers. Par exemple, dans le portefeuille collégial, il y a un taux de participation très élevé des établissements francophones. Cela varie un peu d'un programme à l'autre. Dans l'ensemble, les 10 % à l'échelle de l'organisation sont logiques. Malheureusement, le pourcentage est moindre dans le Programme de subventions à la découverte.

Aslam Rana: Le rapport cite des données du CRSNG démontrant que les demandes dans le Programme de subventions à la découverte soumises en anglais sont financées à un taux plus élevé que celles soumises en français, avec un écart plus important à l'extérieur du Québec. Qu'est-ce qui explique cela, et que fait le CRSNG en réponse à cela?

Anne-Marie Thompson: Je vous remercie de la question.

Oui, l'écart est vraiment important quand on commence à ventiler les données par région et par catégorie de chercheurs. Je peux dire que, pour les chercheurs établis issus de grands établissements, que les demandes soient en anglais ou en français, le taux de succès est à peu près le même. C'est le cas aussi pour les universités de taille moyenne. Nous constatons une plus grande différence dans les petites organisations ou les petits établissements, et c'est une donnée multifactorielle à examiner. Ce n'est pas seulement une question de langue; d'autres facteurs entrent en ligne de compte.

Nous constatons également chez les chercheurs en début de carrière qu'il y a une plus grande différence, mais pour les chercheurs établis, les taux de réussite dans les grandes et moyennes universités sont similaires.

● (1725)

Aslam Rana: Madame Lamoureux, les résultats du CRSH sont plus solides sur le plan linguistique que ceux des deux autres organismes. Qu'est-ce que le CRSH fait différemment, et qu'est-ce que les autres organismes pourraient apprendre?

Sylvie Lamoureux: Je vous remercie de la question.

Il faut considérer les domaines et les populations spécifiques que chaque conseil sert. Les études sur la francophonie, les études sur les communautés linguistiques en situation minoritaire partout dans le monde... Il y a un pourcentage plus élevé de chercheurs dans le domaine des sciences humaines qui travaillent sur ces questions, alors il y a un plus grand bassin.

Dans une réponse que j'ai donnée tout à l'heure, lorsque je parlais de l'héritage historique, j'ai mentionné qu'il y a 40 ans, il était difficile d'avoir plus que quelques cours si on faisait un baccalauréat en sciences à l'extérieur du Québec, même à l'Université d'Ottawa ou à l'Université Laurentienne. Dans d'autres provinces, il n'y avait pas d'accès. Il faut aussi rattraper le retard. Il s'agit de reconnaître les différences entre nos populations, et je pense que c'est plus lié à nous. Cependant, j'ai très peu de contrôle sur les choix des personnes.

Je pense qu'il y a eu un moment — eh bien, je n'ai pas besoin de le penser, je l'ai vécu en tant que chercheur — où il y a peut-être eu des questions sur la façon dont les choses se faisaient. Cependant, beaucoup de travail a été accompli, en particulier au cours des 14 dernières années. Je l'ai constaté dans mes propres demandes de financement: souvent, je ne recevais pas de financement, mais les commentaires que je recevais s'amélioraient de plus en plus. Il s'agit de gagner lentement la confiance des gens pour qu'ils essaient d'écrire dans une langue qu'ils n'utilisent peut-être pas assez professionnellement. Il y a des questions très complexes en jeu.

Dans notre circonscription, il y a plus de chercheurs, comme Mme Cardinal et d'autres, pour qui c'est là qu'ils travaillent et c'est là qu'ils vivent. Cela pourrait expliquer une variation, mais je n'ai pas fait d'étude là-dessus.

Aslam Rana: Merci beaucoup.

Vous venez de dire « à l'extérieur du Québec ». Les demandes en français provenant de l'extérieur du Québec réussissent à un taux inférieur à la moyenne. Qu'est-ce qui explique cela?

Sylvie Lamoureux: Dans son témoignage tout à l'heure, Mme Cardinal a mentionné l'importance du Fonds de recherche du Québec. Depuis mon arrivée au CRSH il y a près de quatre ans, je m'intéresse à l'ensemble de l'écosystème des programmes de financement et à la façon dont ils peuvent aider les chercheurs à passer du moment où ils sont étudiants à plus tard, et aux lacunes à combler. Pour avoir été membre du Comité pour le Fonds de recherche du Québec, je sais qu'il y a des programmes dans la province qui aident au développement des capacités. Lorsque je rencontre des organismes de financement d'autres provinces et qu'ils me demandent: « Comment pouvons-nous aider nos chercheurs à mieux réussir, quelle que soit la langue? », je leur dis de...

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre, madame Lamoureux. Le temps de parole de M. Rana est écoulé.

Sur ce, nous passons maintenant à M. Blanchette-Joncas, pour deux minutes et demie.

[*Français*]

Maxime Blanchette-Joncas: Ma question s'adresse aux trois organismes subventionnaires.

Le Groupe consultatif recommande que les organismes subventionnaires publient chaque année les taux de succès des demandes selon la langue, la famille de programmes, la taille des établissements, la région ainsi que le profil linguistique des évaluateurs.

Est-ce que vous êtes prêts à rendre publiques toutes ces données?

Qu'en est-il de vous, madame Thompson?

Anne-Marie Thompson: C'est sûr que nous publions beaucoup de ces données sur un tableau de bord. Nous avons des statistiques disponibles en ligne qui sont démontrables, comme dans le cas du programme de subventions à la découverte, que je viens de mentionner. Toutes les informations sont là. Nous avons aussi des tableaux de bord pour les boursiers et les boursières. Pour beaucoup de programmes, ces données sont libres d'accès.

Maxime Blanchette-Joncas: Si elles sont publiques, pourquoi est-ce qu'on vous demande de les rendre publiques? Je me questionne là-dessus.

Je demande aux trois organismes s'ils peuvent nous transmettre ces données pour les 20 dernières années. Nous pourrons les évaluer et en faire notre propre analyse.

Au-delà des données agrégées qui sont publiques, comme vous le dites, est-ce que vous allez créer une voie permanente d'accès contrôlé aux microdonnées qui permettent à des chercheurs, notamment indépendants, d'étudier vos mécanismes de financement dans un environnement sécurisé?

● (1730)

Marcel Turcot: Merci pour la question.

Le Comité a déjà fait une demande de données dans le passé. Nous avons fourni beaucoup de données au Comité ainsi qu'au public. Nous avons tenu compte de la loi sur la vie privée. Nous publions maintenant des millions de données par année. Nous regardons nos systèmes pour voir comment nous pouvons continuer à améliorer, ensemble, la coordination des données.

Maxime Blanchette-Joncas: Je vais attendre votre réponse.

J'ai une question globale pour vous.

Le Groupe consultatif cite à plusieurs reprises le Fonds de recherche du Québec comme un exemple à suivre et dit aussi qu'il fait beaucoup preuve de leadership.

C'est une question vraiment globale pour vous. J'essaie de comprendre ce que les organismes subventionnaires peuvent accomplir et que le Fonds de recherche du Québec et les institutions québécoises ne sont pas capables d'accomplir. Si vous êtes capables de me répondre par écrit là-dessus, je vais mieux dormir.

[*Traduction*]

La présidente: Merci.

Nous allons passer à M. Godin pour trois minutes, puis nous terminerons par M. Deschênes-Thériault pour trois minutes.

Allez-y, monsieur Godin.

[*Français*]

Joël Godin: Merci, madame la présidente.

Merci de vous prêter à l'exercice.

Je ne suis pas un membre en règle du Comité, sauf que je suis au Comité permanent des langues officielles. En juin 2023, il y a eu la modernisation de la Loi sur les langues officielles. Là, je veux savoir une chose. Il y a un rapport qui a été fait, il y a quelques années, et il y a un rapport qui est déposé aujourd'hui.

La question s'adresse aux trois organismes.

Est-ce que vous avez eu des instructions précises de la part du Secrétariat du Conseil du Trésor ou du ministre du Patrimoine canadien pour adapter et améliorer la présence francophone dans vos processus d'attribution de fonds à la recherche francophone depuis juin 2023?

La question s'adresse à Mme Marin-Comeau, à Mme Lamoureux ou à Mme Thompson.

Chantal Marin-Comeau: Merci de la question.

Je ne sais pas si nous avons eu des directives de leur part, mais c'est quelque chose que nous avons fait parce que c'était la bonne chose à faire.

Joël Godin: Je vous écoute, madame Lamoureux.

Sylvie Lamoureux: Je peux dire que ça s'est passé au début de mon arrivée au CRSH, mais j'ai manqué six semaines, pour des raisons médicales, quand certaines choses sont arrivées. Cependant, nous avons attendu certaines directives par rapport à la partie VII en particulier. Vous voulez savoir si nous avons eu une directive ultra-spécifique, mais je dirais que c'étaient plutôt des interprétations de ce que ça voulait dire.

Joël Godin: Donc, vous l'avez interprété.

Sylvie Lamoureux: Nous avons eu beaucoup de discussions pour savoir ce que ça pouvait vouloir dire. Nous avons attendu d'avoir des précisions. Cependant, nous n'avons pas eu une directive précise disant ce que nous devions faire.

Joël Godin: Donc, c'étaient des initiatives personnalisées pour chacun des groupes. C'est ce que je comprends. Il n'y a pas eu de mot d'ordre.

Sylvie Lamoureux: Le mot d'ordre est qu'il faut la mettre en œuvre.

Joël Godin: Vous parlez de mettre en œuvre la Loi.

Sylvie Lamoureux: La Loi et les dispositions de...

Je m'excuse, la journée a été très longue.

Joël Godin: Non, il n'y a pas de faute. La journée a été longue pour nous aussi.

En fait, la partie VII, malheureusement, n'a pas à être appliquée, parce que les règlements ne sont pas définis, encore une fois. Il y a encore du temps. Ça fait déjà trois ans.

Merci, madame Lamoureux.

J'y vais rapidement, parce que mon temps est très limité.

Madame Thompson, j'aimerais entendre votre avis là-dessus.

Anne-Marie Thompson: Si je peux me le permettre, je dirais que, pour nous aussi, c'est un peu comme ce que mes collègues ont mentionné. Nous avons fait plusieurs démarches. Nous avons augmenté l'espace dans les demandes de 20 %...

Joël Godin: Ce n'est pas ma question, madame Thompson. Vous n'avez donc pas eu d'instruction précise.

Anne-Marie Thompson: Non.

Joël Godin: Alors, je trouve ça assez particulier. On met une loi en place, le gouvernement a de la volonté et des intentions, mais le Conseil du Trésor, qui a la responsabilité et le pouvoir de descendre dans tous les ministères, n'a pas donné d'instructions précises aux ministères dont vous relevez. Alors, c'est assez particulier.

J'aimerais entendre vos commentaires, madame Lamoureux.

Sylvie Lamoureux: Je ne sais pas si le Conseil du Trésor a donné des commentaires à Innovation, Sciences et Développement économique Canada, mais...

● (1735)

Joël Godin: En fait, il devrait le faire.

Sylvie Lamoureux: C'est une bonne question.

Joël Godin: Alors, ce que vous avez fait, c'est à l'initiative...

[*Traduction*]

La présidente: Votre temps est écoulé, monsieur Godin.

Joël Godin: D'accord. Merci.

La présidente: Monsieur Deschênes-Thériault, vous avez les trois dernières minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

[*Français*]

Guillaume Deschênes-Thériault: Merci beaucoup.

Tout à l'heure, j'ai posé une question sur l'application d'une lentille francophone. J'ai demandé comment vous voyiez ça dans vos organismes respectifs. J'étais rendu aux IRSC.

Donc, comment voyez-vous la mise en œuvre d'une lentille francophone chez vous?

Chantal Marin-Comeau: Merci pour la question.

Il faut que la lentille francophone s'articule autour de quatre volets. Premièrement, il faut renforcer la recherche en français. Deuxièmement, il faut un accès au financement et à l'évaluation. Troisièmement, il faut la mobilisation des...

[*Traduction*]

Un député: [*Inaudible*]

[*Français*]

Guillaume Deschênes-Thériault: Madame la présidente, est-ce que vous pourriez demander...

[*Traduction*]

La présidente: C'est le temps de parole de M. Deschênes-Thériault.

Il nous faut encore trois minutes.

Monsieur Deschênes-Thériault, vous avez la parole.

[*Français*]

Guillaume Deschênes-Thériault: Je vous écoute, madame Marin-Comeau.

Chantal Marin-Comeau: Je vais reprendre ma réponse à la question.

Ça s'articule vraiment autour de quatre grands axes. Le premier grand axe, c'est de renforcer la recherche en français. Le deuxième axe, c'est l'accès au financement et l'évaluation par les pairs. Le troisième axe, c'est la mobilisation des connaissances. Finalement, le quatrième axe, c'est la valorisation de la recherche, de sa diffusion et de sa publication.

Je vous dis qu'aux IRSC, nous avons pris des mesures concrètes concernant tous ces axes. Nous serions très ravis de vous faire part de ces mesures concrètes. J'ai ici plusieurs pages à ce sujet. Cependant, il y a toujours des occasions qui se présentent, et nous explorons toutes les occasions de renforcer la recherche en français autour de ces quatre grands axes.

Guillaume Deschênes-Thériault: Merci. Nous n'avons malheureusement pas le temps de voir l'ensemble de ces mesures, mais n'hésitez pas à les envoyer en complément au Comité. Ce serait intéressant.

À la mesure 7, on parle de rayonnement. Plus précisément, on propose de « rehausser l'appui des conseils subventionnaires à la recherche partenariale en français et sa visibilité ». Cette mesure parle donc du rayonnement de la recherche en français et s'adresse directement à vos trois organisations.

J'aimerais entendre ce que vous avez à dire, à raison de 30 secondes pour chaque organisme, sur la question du rayonnement.

Commençons par le CRSNG.

Anne-Marie Thompson: Merci bien.

Pour nous, le rayonnement est très important. Nous avons surtout le protocole d'entente avec l'Acfas et nous participons à son concours « La preuve par l'image ». C'est une des façons dont nous participons au rayonnement, par exemple.

Guillaume Deschênes-Thériault: Qu'en est-il de vous, madame Lamoureux?

Sylvie Lamoureux: Le CRSH parraine deux prix de l'Acfas. L'un est consacré aux professeurs. L'autre, qui est nouveau et qui est décerné pour la première fois, est consacré aux étudiants. Ce dernier est remis lors du colloque de l'Acfas et vient valoriser ou reconnaître la participation d'une personne étudiante qui a fait une communication lors du congrès de l'Acfas sur le thème de la francophonie en milieu minoritaire.

Il y a également le prix Impacts.

C'est présent aussi dans notre façon de faire et de nous entretenir avec les gens. Nous nous assurons que le français est valorisé dans tout ce que nous faisons.

Guillaume Deschênes-Thériault: Je crois que mon temps de parole est terminé.

Je vous remercie de vos témoignages.

Nous avons hâte de voir la mise en œuvre des recommandations dans vos trois organismes.

[*Traduction*]

La présidente: Sur ce, nous en avons terminé avec ce groupe de témoins.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les témoins d'avoir comparu devant le Comité aujourd'hui.

Il y a deux petites choses à régler avant de lever la séance.

La première concerne la séance d'information avec le statisticien en chef du Canada. Nous en avons parlé lors de notre dernière réunion, mardi, et les députés allaient en discuter avec leurs collègues.

Si je peux obtenir des réponses des députés sur la façon de procéder...

Tony Baldinelli: M. Ho aimerait quand même que cette réunion ait lieu.

La présidente: D'accord, qu'en est-il de...

Tony Baldinelli: Je préférerais attendre la nouvelle personne, car je ne sais pas quelles réponses nous allons obtenir de la personne qui occupe le poste par intérim.

La présidente: Nous avons prévu cette réunion pour le 27 octobre, alors si les députés le souhaitent, nous pouvons aller de l'avant.

Monsieur Blanchette-Joncas, vous avez la parole.

[*Français*]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, je suis prêt à accueillir le statisticien en chef.

[*Traduction*]

La présidente: Non, comme je l'ai dit, nous avons prévu la séance du 27 octobre, mais comme il n'y a pas de statisticien en chef en ce moment, un représentant peut venir. Cette nomination n'aura pas lieu avant le 27 octobre.

Sommes-nous d'accord pour avoir un représentant du bureau, ou devrions-nous attendre que la nomination soit faite?

Allez-y, monsieur Ho.

Vincent Ho: Merci, madame la présidente.

Pourquoi ne pas faire les deux? Pouvons-nous faire venir le représentant par intérim, puis le nouveau statisticien en chef à une date ultérieure?

● (1740)

La présidente: La motion que nous avons concerne une réunion, alors je vais peut-être demander aux députés d'en discuter entre eux et de me faire savoir la semaine prochaine comment procéder.

Monsieur Noormohamed, vous avez la parole.

Taleeb Noormohamed (Vancouver Granville, Lib.): La motion dit « le statisticien en chef », et non « ou son représentant ». Est-ce exact? La motion est claire. Je pense que nous devrions nous en tenir à la motion. Pour cette raison, nous devrions attendre que la nouvelle personne soit en poste. Sinon, il semble que nous ne suivions pas la motion que nous avons tous adoptée.

La présidente: D'accord, la deuxième chose, c'est que le Comité a fixé une date limite pour soumettre des instructions écrites aux analystes concernant l'ébauche de rapport sur l'étude des besoins de recherche du Canada en matière de défense et de double emploi.

Allez-y, madame McKelvie.

Jennifer McKelvie: Madame la présidente, avons-nous reçu le résumé de la recherche?

La présidente: Parlez-vous du résumé des témoignages?

Jennifer McKelvie: Oui, je parle du résumé des témoignages. Quel est votre échéancier pour le résumé des témoignages?

La présidente: Je vais consulter les analystes.

Il sera fourni d'ici la semaine prochaine. Peut-être qu'après cela, nous pourrons décider de la date limite.

Jennifer McKelvie: Je dirais une semaine après que nous ayons reçu le résumé des témoignages.

Taleeb Noormohamed: Vendredi prochain, peut-être, dans une semaine à partir de...

Jennifer McKelvie: Je m'inquiète de la réception du résumé des témoignages.

La présidente: Une fois qu'il aura été distribué, nous pourrons décider de la date limite.

Jennifer McKelvie: À titre de précision, il résumera les observations orales et écrites. Il y a eu pas mal de mémoires écrits.

La présidente: Attendez un instant. L'analyste a quelque chose à ajouter.

Grégoire Gayard (attaché de recherche auprès du comité): Ce que nous fournissons habituellement, c'est une liste de thèmes abordés lors des réunions et dans les mémoires, mais nous pouvons faire quelque chose de plus substantiel si c'est ce que vous voulez.

Jennifer McKelvie: Non. Je pense que cela fonctionne. Je veux simplement m'assurer que les thèmes que vous allez renvoyer incluront les commentaires des mémoires écrits. Vous avez évalué cela également.

Grégoire Gayard: Oui.

Jennifer McKelvie: D'accord. C'était ma question.

La présidente: Sur ce, plaît-il au Comité de lever la séance?

Attendez un instant.

Oui, monsieur Ho, allez-y.

Vincent Ho: Je pense que nous pouvons attendre. Je suis en train de relire la motion. Nous devrions attendre la nomination du nouveau statisticien en chef. Nous pourrons obtenir des réponses complètes après qu'il aura eu le temps de se familiariser avec le bureau. Cependant, nous ne voulons certainement pas laisser tomber cette motion. Nous tenons à souhaiter la bienvenue à la nouvelle personne nommée.

Merci.

La présidente: Encore une fois, merci à tous. Je vous souhaite une bonne semaine dans votre circonscription.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca